



**LA VISION ET LE
PLAN À LONG TERME**

RAPPORT ANNUEL
2018-2019



AU SUJET DU PRÉSENT RAPPORT

Le rapport annuel sur la Vision et le plan à long terme (VPLT) pour l'exercice 2018-2019 décrit les réalisations en matière de modernisation et de restauration de la Cité parlementaire. Le rapport annuel décrit les projets en cours et le progrès dans la Cité parlementaire, ainsi que les subtilités de la VPLT. Le rapport fait également le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la VPLT et les réalisations et donne un aperçu des projets à venir. Il présente aussi un compte rendu complet de la manière dont les fonds investis dans la VPLT ont été dépensés pour offrir le meilleur rapport qualité-prix aux Canadiennes et aux Canadiens.

Le rapport comporte les sept sections suivantes afin de donner une image complète de la VPLT.

- » **Présentation de la Cité parlementaire** donne un aperçu de la VPLT, y compris de son contexte, de ses composantes, de sa mise en œuvre et de sa plus récente mise à jour.
- » **Plus d'une décennie de succès** présente les réalisations accomplies dans le cadre de la VPLT depuis sa création.
- » **Survol de l'année** souligne les réalisations historiques des projets de la VPLT au cours du dernier exercice financier.
- » **Un complexe parlementaire intégré** donne un aperçu de la nouvelle stratégie de complexe intégré.
- » **Résultats pour les Canadiens** illustre les manières dont la VPLT contribue au tissu social, culturel et économique des Canadiens de l'ensemble du pays.

- » **Rendement du programme financier** donne un aperçu des dépenses du programme et de la répartition des dépenses par élément de programme.
- » **Sommaire de l'information financière** présente un résumé des dépenses du programme de la VPLT au cours du dernier exercice financier.

Le rapport annuel sur la VPLT est élaboré conformément à l'engagement du gouvernement du Canada en matière d'ouverture, de transparence et de responsabilisation. Son affichage en ligne sur le site web du ministère réduit la consommation de papier, ce qui permet à la population de suivre plus facilement l'avancement de la VPLT et les travaux historiques effectués pour restaurer les bâtiments de la Cité.

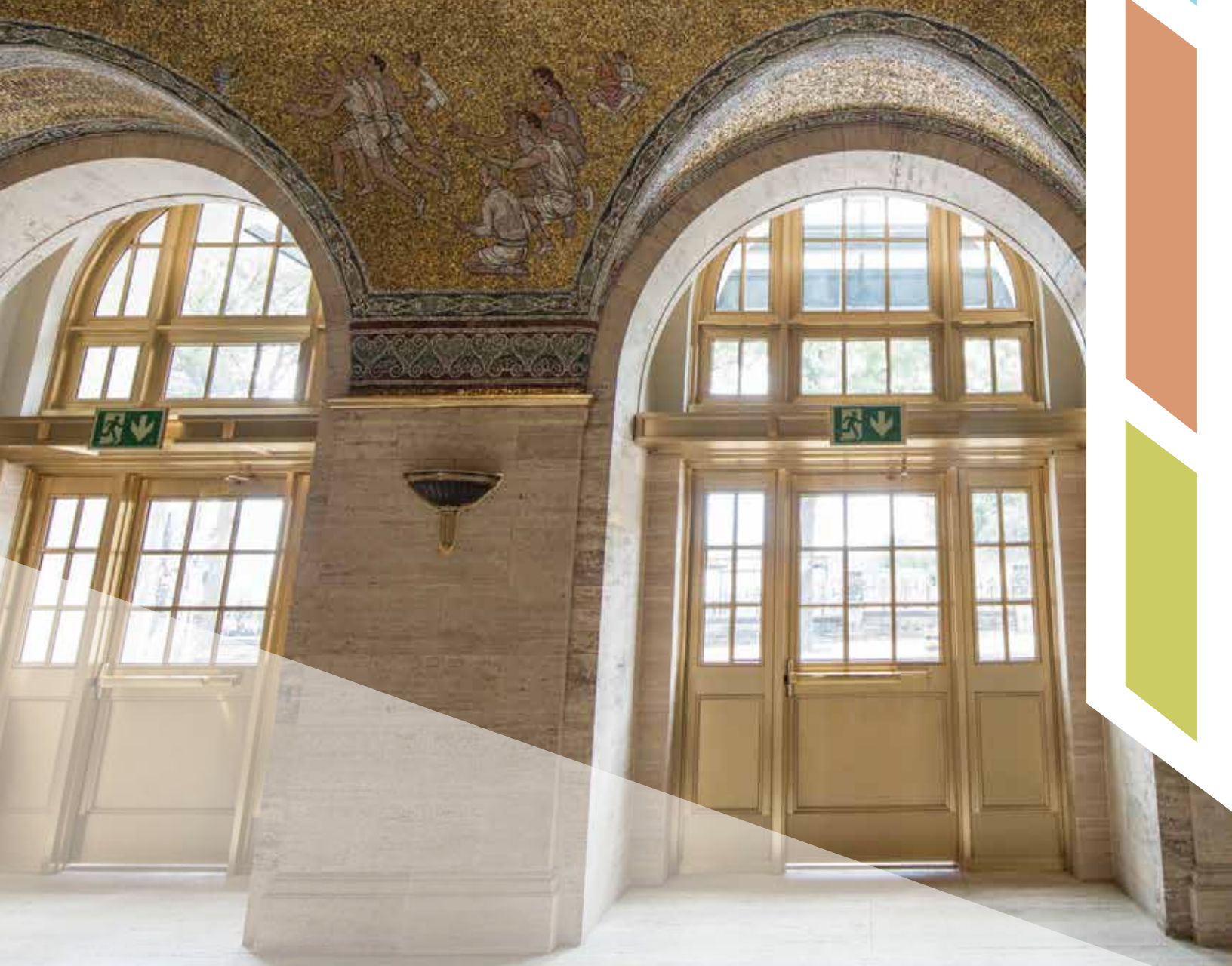


TABLE DES MATIÈRES

Au sujet du présent rapport.....	3
Message des sous-ministres adjoints	7
Présentation de la Cité parlementaire	8
Plus d'une décennie de succès	14
Survol de l'année	18
Une transition historique.....	20
Édifice de l'Ouest.....	22
Centre d'accueil des visiteurs (phase 1).....	28
L'Édifice du Sénat du Canada	30
L'Édifice du Centre	32
L'Édifice de l'Est	34
100, rue Wellington – lieu consacré aux peuples autochtones	36
Un complexe parlementaire intégré.....	38
Des résultats pour les Canadiens.....	44
Accessibilité de la Cité	46
Durabilité de la Cité parlementaire	48
Nos gens au travail	52
Rayonnement et partenariats.....	54
Rendement du programme financier.....	56
Faits saillants financiers de l'exercice.....	58
Sommaire de l'information financière.....	68
Annexe.....	78
Annexe A : Gestion des risques et des imprévus.....	80

COMPANY IS A GREAT MOTHER TO HER POLICY M

IS THEIR STRONG TOWER. STRENGTH AND SECURITY DWELS UNDER HER LEGS. FOR IN TIMES OF SICKNE
METROPOLITAN PROTECTS HER CHILDREN AND REPAIRS THEIR LOSSES. SHE



MESSAGE DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS

Nous sommes heureux de vous présenter le Rapport annuel sur la vision et le plan à long terme pour l'exercice financier 2018-2019. Tout au long du rapport, vous trouverez des mises à jour sur les principales activités à l'appui de la stratégie à long terme qui guide la restauration et la modernisation de la Cité parlementaire ainsi que les jalons clés qui ont été atteints dans l'avancement de ces travaux importants.

Au cours du dernier exercice financier, nous avons souligné l'atteinte de notre plus important jalon jusqu'à présent, soit la transition historique du Parlement de l'édifice du Centre afin que ce dernier puisse faire l'objet d'une réhabilitation dont il avait grandement besoin. Cette réhabilitation a été un objectif central de la vision et du plan à long terme (VPLT) depuis sa création. Au cours de la dernière décennie, nous avons fermement axés nos efforts sur l'achèvement d'une série complexe de projets interdépendants afin que nous puissions nous concentrer sur l'édifice du Centre, le bâtiment littéralement au centre de la démocratie canadienne, en temps opportun et avant qu'il subisse une défaillance majeure.

Pour compléter les dernières étapes de notre stratégie, nous devons avant tout terminer les locaux temporaires du Parlement – l'édifice de l'Ouest et l'édifice du Sénat du Canada, ainsi qu'un nouveau Centre d'accueil des visiteurs. La remise de l'édifice de l'Ouest et de l'édifice du Sénat du Canada au Parlement représentait un moment extraordinaire et il est difficile de sous-estimer son importance dans nos efforts collectifs de restaurer et de moderniser la Cité parlementaire.

Une fois la transition du Parlement derrière nous, nous avons pu lancer le projet de réhabilitation de l'édifice du Centre, le plus grand projet de ce type dans l'histoire canadienne. Un des plus grands défis que nous devons relever dans le cadre de ce projet est d'obtenir le juste équilibre entre la restauration et la modernisation. Il est primordial que nous prenions des décisions résilientes, que celles prises aujourd'hui soient les meilleures pour demain, qu'elles résistent à l'épreuve du temps et qu'elles soient toujours sensées dans 100 ans. Ces défis peuvent sembler éprouvants, mais les réussites que nous avons obtenues à ce jour et le solide partenariat établi avec le Parlement nous rendent confiants que l'édifice du Centre revitalisé conservera son statut emblématique et répondra entièrement aux besoins évolutifs d'une démocratie parlementaire moderne.

Maintenant que nous en sommes rendus à l'édifice du Centre, nous pouvons porter notre regard vers l'avenir et d'une manière plus générale pour créer un complexe entièrement intégré et moderne pour le Parlement. La mise à jour de la VPLT que nous entreprenons aujourd'hui, la première depuis l'exercice 2005-2006, sera essentielle pour préparer la mise œuvre de cette importante tâche. Un examen approfondi de la façon dont tous les éléments sont interreliés et fonctionnent de manière intégrée, du déplacement des gens et des biens aux questions de sécurité, d'accessibilité et de durabilité, assurera que le complexe parlementaire est souple et résilient de sorte qu'il appuie réellement les besoins évolutifs du Parlement et demeure une place importante pour l'ensemble de la population canadienne au cours du prochain siècle et des siècles suivants.

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à examiner le présent rapport sur la VPLT pour en découvrir les réalisations et les projets à venir.

Cordialement,



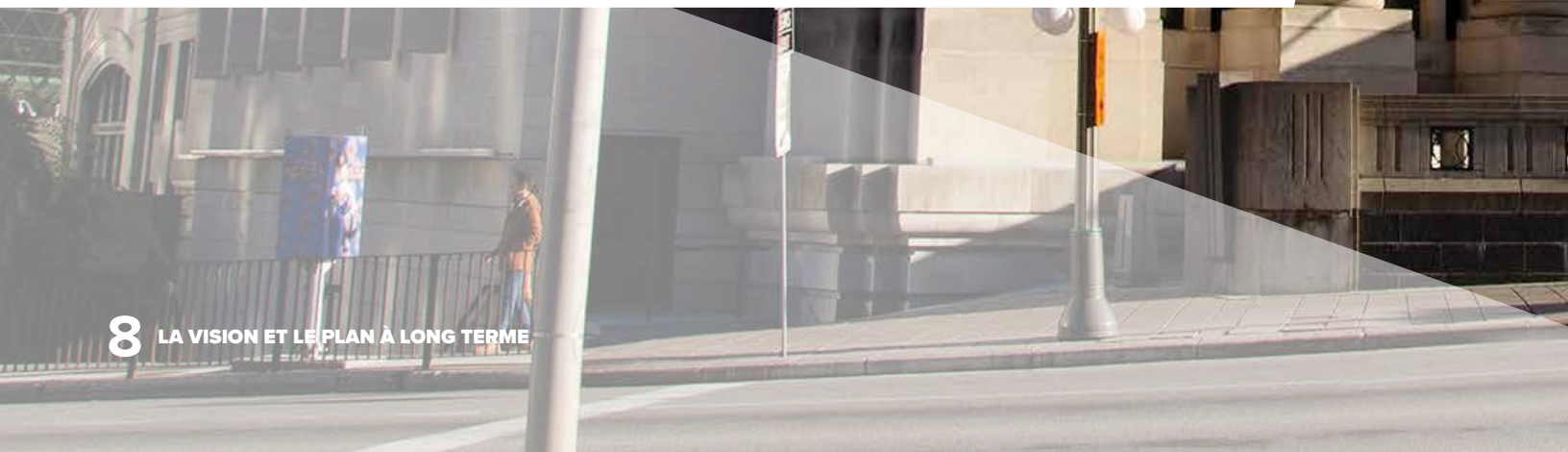
Rob Wright
Sous-ministre adjoint
Direction générale de la
science et de l'infrastructure
parlementaire



Duncan Retson
Sous-ministre adjoint associé
Direction générale de la science et
de l'infrastructure parlementaire



PRÉSENTATION DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE





À propos de la VPLT

Depuis 2001, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) met en œuvre la Vision et le plan à long terme (VPLT) – une stratégie échelonnée sur plusieurs décennies, visant à restaurer et à moderniser les édifices et les terrains de la Cité parlementaire du Canada.

Le programme est exécuté dans le cadre de programmes de travaux continus qui offrent la souplesse nécessaire pour répondre aux nouvelles priorités. De multiples projets simultanés de tailles et de durées variables en font partie, dont des projets de restauration patrimoniale d'envergure, de nouvelles constructions, des travaux de moindre envergure liés à l'aménagement ainsi que des initiatives de planification. La VPLT modernise la Cité parlementaire afin de répondre aux besoins d'un Parlement du XXI^e siècle, notamment en fournissant des technologies de l'information, de sécurité et multimédias modernes.

Programmes de travaux de la LTVP

La portée des travaux complexe dans la Cité est exécutée de façon coordonnée et intégrée, tout en veillant à ce que les édifices qui doivent être réhabilités demeurent sécuritaires et fonctionnels. Pour gérer et faire progresser ces travaux, SPAC a établi cinq programmes étroitement liés et interdépendants :

- » **Programme des grands projets d'immobilisation** permet de gérer les projets de réhabilitation et les projets de nouvelles constructions. Cela comprend la construction et l'aménagement de tous les édifices de la Cité parlementaire, et ce, pour les locaux provisoires et permanents;

- » **Programme de réfection** touche des projets réalisés dans des édifices qui sont occupés et opérationnels, mais qui n'ont pas encore été entièrement réhabilités. Ces projets sont conçus pour préserver et prolonger le cycle de la vie des édifices, cesser ou réduire la détérioration en cours, réagir aux réparations urgentes, régler les problèmes de santé et de sécurité, et diminuer le coût et la complexité des travaux à venir;
- » **Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices** consiste à moderniser les technologies de l'information et de communication à l'échelle du complexe;
- » **Programme de planification** permet d'élaborer des plans directions stratégiques et des plans de mise en œuvre ainsi que d'avoir recours à des études afin de guider les décisions d'investissement et de déterminer le niveau de priorité des projets à venir;
- » **Programme d'infrastructure de sécurité** comprend la mise en œuvre de mesures de sécurité dans la Cité.

Les importants investissements réalisés grâce à la mise en œuvre de la VPLT rendent la Cité plus écologique, plus sécuritaire et plus accessible, tout en créant d'importantes possibilités d'emploi et de perfectionnement du développement des compétences pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

À l'avenir, SPAC continuera de produire des résultats pour les Canadiens à l'aide de ces travaux, notamment en ciblant des améliorations importantes à la durabilité, des réductions des émissions de gaz à effet de serre et une amélioration de l'accessibilité.

SPAC veille à ce que les fonds publics consacrés à la mise en œuvre de la VPLT soient utilisés avec prudence et intégrité et produisent les résultats escomptés par les Canadiens. SPAC a mis en œuvre un cadre rigoureux de gestion des risques, avec la participation de spécialistes du gouvernement et du secteur privé, qui assure la surveillance appropriée et veille à ce que les risques associés à un programme complexe et multiforme comme la VPLT soient adéquatement atténués (**annexe A**).

Principaux éléments de la VPLT

La VPLT est un cadre flexible pour :

1. remédier à la détérioration des édifices de la Cité parlementaire;
2. résoudre le problème de longue date du manque de locaux parlementaires adéquats;
3. moderniser ces édifices afin de répondre aux besoins d'un parlement du 21^e siècle.

La Cité parlementaire

La Cité parlementaire comprend tous les terrains au sud de la rivière des Outaouais et au nord de la rue Wellington, du canal Rideau à la rue Kent, et tous les terrains au nord de la rue Sparks et au sud de la rue Wellington, de la rue Elgin à la rue Bank. Les édifices situés à l'extérieur de ces limites sont l'édifice du Sénat du Canada, situé au 2, rue Rideau, et les salles de comité situées au 1, rue Rideau.

En ce moment, la Cité est composée de 35 édifices appartenant à l'État, dont 28 sont des édifices patrimoniaux fédéraux désignés, et un grand nombre d'entre eux présentent des niveaux élevés de détérioration. Le point central de la Cité est la triade des édifices du Parlement (édifice de l'Ouest, édifice du Centre et édifice de l'Est). D'autres édifices situés à l'intérieur de la Cité se trouvent au sud, à l'est et à l'ouest de la triade, et comprennent plusieurs édifices loués et des installations à but spécial (y compris certains édifices situés à l'extérieur de la Cité parlementaire), qui assurent des fonctions de soutien pour le Parlement.

Frontières de la Cité parlementaire



Approuvée pour la première fois en 2001, puis mise à jour en 2006, la VPLT pour la Cité parlementaire est réalisée par SPAC au nom de ses partenaires parlementaires (Sénat du Canada, Chambre des communes, Bibliothèque du Parlement et Service de protection parlementaire) ainsi qu'au nom du Bureau du premier ministre et du Conseil privé.

Partenaires parlementaires



Désignation des édifices fédéraux du patrimoine

Les édifices fédéraux du patrimoine identifient des édifices de 40 ans ou plus présentant des caractéristiques patrimoniales importantes (p. ex. associations historiques, importance architecturale et importance environnementale). Ces édifices ont été évalués et désignés par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). Le BEEFP fournit des conseils sur la conservation et l'entretien des édifices patrimoniaux afin de protéger leur caractère patrimonial.

Les terrains de la Colline du Parlement accueillent l'une des plus grandes concentrations d'édifices fédéraux du patrimoine au Canada. Quatre-vingts pour cent de ces 35 édifices appartenant à l'État ont été classés ou reconnus par le BEEFP, de même que les terrains, en raison de la conception urbaine et institutionnelle unique qui fait de cet espace un trésor national. De plus, les trois îlots reliés par les rues Wellington, Elgin, Sparks et Bank sont situés dans un district de conservation du patrimoine tel qu'il a été défini dans la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

SPAC est responsable de la saine gestion de ces biens ainsi que d'autres installations louées et appartenant à l'État dans l'ensemble de la région de la capitale nationale. Les considérations liées au patrimoine imprègnent tous les aspects de la gestion des infrastructures, de la planification, la conception, l'exploitation et l'entretien jusqu'à la réhabilitation et le renouvellement.

Les avantages du VPLT



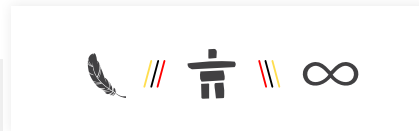
Cherchez ce symbole tout au long du rapport pour en savoir davantage sur les caractéristiques de **durabilité et les initiatives de réhabilitation** des édifices de la Cité et dans tout le complexe de la Cité.



Cherchez ce symbole tout au long du rapport pour en savoir davantage sur les caractéristiques d'**accessibilité** des édifices de la Cité réhabilités et de l'ensemble du complexe de la Cité.



Cherchez ce symbole tout au long du rapport pour en savoir davantage sur la façon dont la VPLT fournit des **possibilités d'emploi** aux Canadiens.



Cherchez ce symbole tout au long du rapport pour en savoir davantage sur la **participation des Autochtones** à la réhabilitation des édifices de la Cité et dans tout le complexe de la Cité.

A photograph of the Bank of Montreal building facade, featuring the name 'BANK OF MONTREAL' carved into the stone. The building has a classical architectural style with three large windows and a central entrance. The image is partially obscured by a white diagonal graphic element.

PLUS D'UNE DÉCENNIE DE SUCCÈS



Au cours de la dernière décennie et demie, la VPLT de la Cité parlementaire était axée sur la réhabilitation de la triade des édifices du Parlement (édifice de l'Ouest, édifice du Centre et édifice de l'Est) et la modernisation de nombreux autres biens, qui se sont gravement détériorés.

Durant cette période, SPAC a planifié et exécuté une série complexe de projets interdépendants et de déplacements dans toute la Cité. Ce processus s'imposait pour développer les locaux de transition nécessaires afin de libérer l'édifice du Centre et de lancer le plus grand projet de réhabilitation d'un édifice patrimonial de l'histoire du Canada, sans interrompre les opérations parlementaires.

Depuis 2006, SPAC a mené à bien 27 grands projets dans les délais, la portée et le budget impartis. Il s'agit notamment de cinq grands projets achevés depuis 2015 : l'édifice Sir-John-A.-Macdonald (2015), l'édifice Wellington (2016), le nouveau Centre d'accueil, phase 1 (2018), l'édifice du Sénat du Canada (2018, anciennement le Centre de conférences du gouvernement) et l'édifice de l'Ouest (2018).

De plus, SPAC a tiré parti de ces projets de réhabilitation pour positionner le Canada comme un chef de file dans le domaine de la durabilité en réduisant l'empreinte environnementale de la Cité, tout en maintenant un équilibre entre l'ouverture et la sécurité, et en créant un milieu accessible et inclusif pour les parlementaires, le personnel et les visiteurs.

UNE HISTOIRE DE SUCCÈS



TOUR DE LA PAIX

La maçonnerie extérieure de la tour de la Paix a été restaurée afin de prévenir sa détérioration.

Fait intéressant

- » La toute première émission radiophonique nationale a été diffusée sur la Colline du Parlement en 1927 en l'honneur du jubilé de diamant de la Confédération et de l'inauguration de la tour de la Paix et du Carillon.



1997

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

La restauration entière de l'intérieur et de l'extérieur de la Bibliothèque du Parlement, un édifice patrimonial, a été achevée. Ceci comprenait l'ajout d'un nouvel espace souterrain qui fournit des espaces fonctionnels supplémentaires pour des utilisations opérationnelles et l'entreposage.

Faits intéressants

- » Avant la Bibliothèque du Parlement, il y a eu les bibliothèques législatives du Haut et du Bas-Canada dans les années 1790. Ces bibliothèques ont fusionné en 1841, l'année de la création de la Province du Canada.
- » La Bibliothèque du Parlement était la seule partie de l'édifice du Parlement d'origine à résister à l'incendie de 1916.



1998

ÉDIFICE DE LA BRAVOURE (ANCIENNEMENT APPELÉ « ÉDIFICE LA PROMENADE »)

Aménagement intérieur afin d'offrir des locaux à bureaux pour 62 députés pendant la réinstallation provisoire des parlementaires et de locaux pour aménager trois salles de comité.

Fait intéressant

- » Une plaque sur l'édifice rend hommage aux 20 lauréats de l'Étoile de la vaillance militaire, la décoration militaire la plus prestigieuse remise durant la mission de 12 ans du Canada en Afghanistan.



2010

SAVIEZ-VOUS QUE...

Pendant la réhabilitation de l'édifice Sir-John-A.-Macdonald, les ouvriers ont découvert une sculpture en pierre d'environ 150 centimètres de haut et 100 centimètres de large, sans aucune indication de l'artiste ni de l'origine.

La sculpture présente les armoiries de la Banque de Montréal, soutenues par deux peuples autochtones. La devise de la banque, *Concordia Salus*, qui signifie « la prospérité par l'harmonie », encercle les armoiries. Un castor, le symbole des Canadiens qui travaillent fort, se trouve au-dessus des armoiries. La sculpture est peinte couleur bronze, avec des détails en vert, en rouge et en or.

Une photographie d'archive montre qu'en 1872, la façade de l'édifice était ornée d'une grande plaque de pierre. Bien que la mauvaise qualité de l'image ne puisse confirmer qu'il s'agit de la même sculpture en pierre décrite ci-dessus, il y a une forte probabilité que ce soit le cas. Des maçons en pierres ont enlevé la sculpture et l'ont envoyée au Musée canadien de l'histoire où elle fera l'objet de recherches et d'études avant d'être exposée, dans le musée ou ailleurs.



SERVICES SOUTERRAINS DE L'ÉDIFICE DU CENTRE (SSEC)

La construction des SSEC est terminée. Il s'agit d'une installation souterraine abritant des transformatrices électriques de hautes tensions, des générateurs de secours, des systèmes informatiques et de communication avancés, des locaux d'entreposage et des installations de réception des livraisons.

Fait intéressant

- » Huit tonnes d'explosifs ont été utilisées au cours du processus d'excavation du SSEC, qui s'est déroulé 24 heures sur 24, de mai à septembre 1997. Environ 30 000 m³ (98 425 pi³) de roches ont été retirés du site.



SALLES DE COMITÉ RIDEAU, AU 1, RUE WELLINGTON

Construction de quatre nouvelles salles de comité pour appuyer la modernisation des opérations parlementaires dans les salles de comité Rideau, au 1, rue Wellington.

Faits intéressants

- » Construction en 1992, afin d'accueillir le Musée canadien de la photographie contemporaine.
- » Pour créer l'édifice qui allait accueillir le Musée canadien de la photographie contemporaine, l'architecte Michael Lundhom a adapté un vieux tunnel ferroviaire longeant le Fairmont Château Laurier.

Remarque : Il s'agit d'une sélection d'édifices construits ou remis en état avec succès, et non d'une liste exhaustive.



ÉDIFICE SIR-JOHN-A.-MACDONALD

La réhabilitation et la modernisation de l'ancien édifice de la Banque de Montréal ont nécessité une restauration complète. À cette fin, les travaux comprenaient l'intégration de nouveaux systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air, de systèmes d'éclairage, de systèmes audiovisuels et d'autres infrastructures, ainsi que la construction des lieux de réinstallation permanente de la salle de la Confédération de l'édifice de l'Ouest pour les fonctions parlementaires et les cérémonies.

Ajout de services modernes de soutien à la construction, notamment des aires de stockage et de chargement, de sécurité, des toilettes et une salle polyvalente dotée de capacités de traduction et de radiodiffusion pour appuyer les fonctions parlementaires.

Faits intéressants

- » Malgré la Crise de 1929, la Banque de Montréal a terminé la construction de l'édifice, créant des emplois pour des centaines de travailleurs.
- » Un toit vert a été construit sur le toit de la nouvelle annexe pour réduire l'effet d'îlot de chaleur de l'édifice.



2015



FLAMME DU CENTENAIRE

Construite à l'origine à titre de monument temporaire, la flamme a été allumée pour la première fois le 31 décembre 1966, afin d'ouvrir les célébrations du 100^e anniversaire de la Confédération canadienne.

Fait intéressant

- » Dans le cadre de Canada 150, le monument a été déconstruit et reconstruit avec l'ajout des armoiries du Nunavut.



2016



ÉDIFICE DE L'OUEST

Réhabilitation entière de l'édifice du patrimoine, y compris la création de bureaux modernes et de salles de comité pour les parlementaires et la construction d'un nouvel édifice intercalaire permanent dans la cour pour accueillir la Chambre des communes pendant la réhabilitation de l'édifice du Centre.

Faits intéressants

- » Près de la moitié des 140 000 pierres de l'édifice ont dû être enlevées, numérotées et réinstallées.
- » Une technologie laser a été utilisée pour nettoyer les pierres, vaporiser les contaminants et fournir une surface propre uniforme.



2018



ÉDIFICE WELLINGTON – 180, RUE WELLINGTON

Réhabilitation comprenant la construction de bureaux pour 70 parlementaires, de 10 salles de comité et d'une bibliothèque de ressources. En plus de la remise en état de l'extérieur de l'édifice, la portée comprenait la restauration et la modernisation complètes de l'intérieur de l'édifice, ce qui a requis de nouveaux travaux de construction et de réhabilitation. Les autres travaux comprenaient le remplacement des systèmes mécaniques et électriques, l'aménagement intérieur, un nouveau mobilier et une nouvelle technologie de l'information.

Faits intéressants

- » Le 180, rue Wellington a été construit en 1927 pour la Metropolitan Insurance Company. En 1959, il a fait l'objet d'importants travaux d'agrandissement.
- » Sur le toit de l'édifice, il y avait un court de tennis pour les employés de la Metropolitan Insurance Company.
- » Les équipes de construction ont réutilisé ou recyclé 97 % des déchets non contaminés sur le chantier, ce qui signifie qu'environ 21 800 tonnes métriques de matériaux ne sont pas parties à la décharge.



ÉDIFICE DU SÉNAT DU CANADA

La construction de l'édifice du Sénat du Canada, résidence temporaire du Sénat pendant les travaux de réhabilitation de l'édifice du Centre, a été terminée. Cet édifice, qui était à l'origine la gare Centrale d'Ottawa, a servi jusqu'à tout récemment de Centre de conférences du gouvernement. Les locaux originaux de la gare ont été restaurés et adaptés à d'autres fins et offrent des locaux modernes et efficaces au Sénat. La Chambre intérimaire du Sénat se trouve à l'endroit où était situé le grand hall de la gare.

Faits intéressants

- » Il y a un « hôtel pour abeilles » pour les abeilles pollinisatrices situé sur le toit de l'édifice du Sénat du Canada pour favoriser la santé et la durabilité des abeilles.
- » L'extérieur de l'édifice est composé de pierre façonnée (finement taillée) en calcaire de l'Indiana.
- » Du marbre de l'île de Vancouver a servi à construire les nouveaux escaliers reliant la mezzanine à l'extérieur de la galerie de la Chambre au premier étage. Le marbre d'origine de l'édifice du Sénat du Canada vient du Québec.



COMPLEXE DU CENTRE D'ACCUEIL DES VISITEURS (PHASE 1)

La phase 1 du Centre d'accueil des visiteurs a été achevée. Il s'agit du premier nouvel édifice sur la Colline du Parlement, dans la triade des édifices du Parlement, en plus de 100 ans. L'installation améliore l'expérience des visiteurs à la Cité parlementaire, l'un des sites patrimoniaux les plus importants et l'une des attractions touristiques les plus populaires au Canada. Le complexe améliore également la sécurité de ce site emblématique en offrant une nouvelle installation entièrement accessible pour accueillir les visiteurs de la Colline du Parlement avec des systèmes de sécurité physique améliorés et offre un accès intérieur afin de permettre la manipulation des matériaux à l'appui des opérations parlementaires.

Fait intéressant

- » Plus de 30 000 mètres cubes de roche ont été enlevés et l'excavation a atteint une profondeur de 20 mètres sous le niveau de la rue.



SURVOL DE L'ANNÉE



UNE TRANSITION HISTORIQUE

Le 14 juin 2018, le Bureau de régie interne (BRI) et le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (CRBA) ont accepté une motion visant à procéder à un transfert progressif des opérations parlementaires de l'édifice du Centre à partir de l'automne 2018. C'est ainsi que l'édifice de l'Ouest, magnifiquement restauré et modernisé, l'édifice du Sénat du Canada et le nouveau Centre d'accueil des visiteurs (phase 1) ont été officiellement transférés aux parlementaires à l'automne 2018.

La collaboration avec les partenaires parlementaires a permis d'assurer une transition en douceur des opérations parlementaires, à temps pour la session parlementaire de l'hiver 2019. Cette transition historique des opérations parlementaires à l'édifice de l'Ouest et à l'édifice du Sénat du Canada a également marqué l'achèvement d'un jalon important de la VPLT dans le renouvellement de la Cité parlementaire. Elle permet d'entamer les importants travaux de restauration à l'édifice du Centre afin qu'il puisse continuer à servir de siège à notre démocratie et à accueillir fièrement les générations futures de Canadiens.

Remise du bâtiment

En novembre 2018, SPAC a remis à la Chambre des communes la clé de l'édifice de l'Ouest sur la Colline du Parlement. De concert avec ces partenaires, SPAC a transformé ce joyau du patrimoine en un édifice moderne, écologique et plus accessible. La clé a été remise au cours d'une cérémonie chargée d'émotions. Elle a été conçue par le sculpteur du Dominion, Phil White.



Équipe responsable des immeubles en transition

Pour assurer la transition harmonieuse des activités parlementaires de l'édifice du Centre vers l'édifice de l'Ouest et l'édifice du Sénat du Canada, SPAC a mis sur pied une équipe responsable des immeubles en transition. Cette équipe, dont les activités sont axées sur les opérations, veille à l'intégration des équipes de projet et aux communications avec elles, gère les éléments de transfert et met en place des équipes de gestion immobilière chargées des biens en transition tout au long des étapes du transfert. La mise en place de ces équipes intégrées de gestion immobilière permet de prendre en compte les questions d'exploitation et d'entretien dès la phase de conception des projets. Cette façon de faire permet d'obtenir des renseignements précieux et des commentaires pertinents pour assurer le bon fonctionnement des immeubles après leur transfert. C'est ainsi que le transfert des activités parlementaires a été réalisé avec succès et n'a causé aucune interruption ou entrave aux travaux parlementaires.

« L'année qui vient de prendre fin a apporté son lot de défis uniques et considérables pour SPAC, qui a achevé les travaux à l'édifice de l'Ouest, au Centre d'accueil des visiteurs et à l'édifice du Sénat du Canada, et réussi la transition des activités parlementaires de l'édifice du Centre vers de nouveaux locaux. Grâce au niveau de collaboration sans précédent entre les secteurs des projets et des opérations, mais aussi à la nouvelle équipe responsable des immeubles en transition et aux équipes de gestion des biens immobiliers formées pour les opérations de transition, SPAC a su relever avec brio le défi de la transition du Parlement vers des locaux provisoires. Les leçons positives tirées de ce grand chantier sont déjà appliquées aux projets à venir de l'édifice du Centre et de la Vision et du plan à long terme. »

— **William Montgomery**
Directeur, Soutien opérationnels,
Direction générale des sciences et de
l'infrastructure parlementaire, SPAC

Les parlementaires sur le transfert de l'édifice de l'Ouest à la Chambre des communes

« C'est avec plaisir que je prends la parole pour la première fois dans l'édifice de l'Ouest qui vient tout juste d'être rénové. En tant que ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, je suis fier des efforts déployés pour remettre en état et moderniser la Cité parlementaire. »

— **L'honorable Carla Qualtrough**
(Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement)

« L'ouverture de l'édifice de l'Ouest et du Centre d'accueil des visiteurs est le changement le plus important qui a été apporté à ce jour à la Cité parlementaire. Nous croyons que l'édifice de l'Ouest est un modèle pour les autres parlements qui s'attaquent à des enjeux semblables en ce qui concerne les installations vieillissantes. »

— **Geoff Regan**
(Président de la Chambre des communes)

« Aujourd'hui, on m'a remis une clé symbolique de cet édifice qui vient d'être renommé l'édifice du Sénat du Canada lors d'une cérémonie marquant son transfert au Sénat du Canada. Félicitations et merci à la ministre Qualtrough, à nos partenaires de SPAC et aux sénateurs impliqués dans La vision et le plan à long terme pour leur travail dans ce projet de restauration historique. »

— **George J. Furey**
(Président du Sénat du Canada)



ÉDIFICE DE L'OUEST

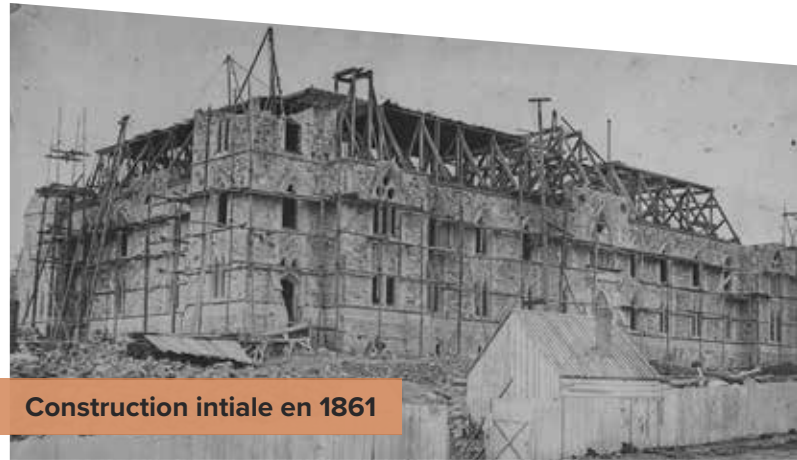
Construit à l'origine pour la fonction publique fédérale, l'édifice de l'Ouest est le deuxième plus ancien bâtiment de la triade parlementaire. La structure porteuse en maçonnerie a été construite en phases avant la Confédération, entre 1859 et 1909. Elle a été achevée bien avant que les codes de construction et les normes environnementales modernes ne soient élaborés. Tout comme la Bibliothèque du Parlement et les premières ailes de l'édifice de l'Est, l'édifice de l'Ouest est un exemple global de l'architecture de la renaissance gothique du milieu du XIX^e siècle.

La réhabilitation de l'édifice de l'Ouest est un élément clé de la VPLT, car l'édifice réhabilité est conçu pour accueillir les fonctions législatives provisoires de la Chambre des communes pendant la réhabilitation de l'édifice du Centre. Ces fonctions comprennent le Cabinet du premier ministre, les bureaux parlementaires et les salles de réunion et de comités. La Chambre des communes provisoire a été construite dans la cour intérieure de l'édifice.

En 2011, durant les travaux de réhabilitation, l'édifice de l'Ouest est devenu une résidence temporaire pour une petite armée de maçons, de sculpteurs en pierre, d'architectes, d'ingénieurs, d'ébénistes et de sculpteurs en bois, d'autres sculpteurs, etc. Durant la période des travaux de réhabilitation de sept ans, ils ont entrepris la restauration structurelle, le renforcement sismique et la mise à niveau de tous les systèmes de construction selon les normes actuelles.

Préservation des éléments du patrimoine

Avant son projet de réhabilitation, les éléments patrimoniaux de l'édifice de l'Ouest s'étaient gravement détériorés. Le processus de conservation comprenait la préservation, la restauration et la réhabilitation du caractère original de l'édifice et du paysage. Les éléments caractéristiques patrimoniaux ont été réhabilités, comme les



Construction initiale en 1861



Confédération en 1867



Dernière aile ajoutée en 1880

grands escaliers, les couloirs, les ouvrages en plâtre, les vitraux, les carreaux de sol et la tour Mackenzie. D'autres espaces ont été réaménagés pour répondre aux exigences opérationnelles et fonctionnelles dans le cadre d'une conception qui reprenait le style de l'édifice original. Comme Ottawa est située dans une zone sismique, y compris l'insertion de 10 000 barres de protection sismique étaient insérer partout dans l'édifice. Les sculptures en pierre ont été restaurées dans tout l'édifice, y compris dans le hall d'entrée et sur la tour Mackenzie ornée. 1000 fenêtres ont été remplacées et modernisées pour refléter les profils de conception originaux ainsi que pour répondre aux normes de performance environnementale et aux exigences de sécurité.

Restauration et modernisation de l'édifice de l'Ouest

Les éléments suivants ont été aménagés dans l'édifice de l'Ouest récemment rénové :

- » La Chambre des communes provisoire;
- » Quatre salles de comité avec des capacités de diffusion complètes;
- » Les bureaux pour le Premier Ministre, des agents supérieurs de la Chambre et des chefs et whips de parti;
- » Des locaux de soutien;
- » Des installations modernes de technologie de l'information et de multimédias;
- » Le renforcement sismique et structurel;
- » Un chemin accessible et sans obstacle à tous les niveaux, y compris la galerie d'observation publique dans la Chambre.

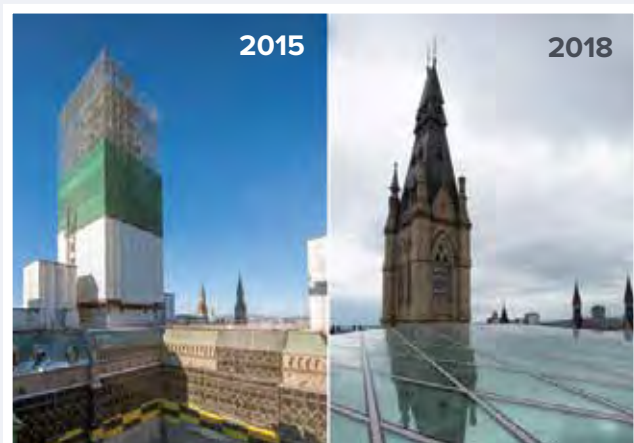
Les travaux de restauration et de modernisation ont compris ce qui suit :

- » Le remplacement des systèmes électriques, mécaniques et de sécurité des personnes;
- » La restauration de la maçonnerie extérieure, des éléments sculpturaux et de la ferronnerie décorative;

- » Le remplacement des fenêtres et des toits (c'est-à-dire des stores parasols à persiennes pour contrôler l'intensité de la lumière dans la Chambre);
- » L'élimination des poussières d'amiante et la démolition;
- » L'excavation et la construction dans la cour intérieure pour construire la Chambre des communes provisoire.

Chambre des communes provisoire

La transformation de la cour centrale, d'un espace extérieur ouvert à la Chambre des communes provisoire, est un exemple de planification et d'architecture novatrice et unique. Enclavée par les murs historiques en grès et par une nouvelle toiture de verre qui couvre toute la largeur de la cour, la Chambre des communes provisoire marie avec succès le contexte patrimonial existant avec la technologie contemporaine – éclairage, acoustique, technologie de l'information, confort et efficacité énergétique. Pour rejoindre la Chambre, les visiteurs traversent un pont qui relie l'ancien édifice extérieur au nouvel espace clos. La conception des colonnes en acier de la structure, qui s'étendent comme des éléments arborés pour soutenir la toiture de verre, s'inspire de l'architecture de la renaissance gothique environnante et de sa référence inhérente à la nature.



Tour Mackenzie et Cabinet du premier ministre

Le joyau patrimonial de l'édifice de l'Ouest est la tour Mackenzie, qui abrite le Cabinet du premier ministre pendant la réhabilitation de l'édifice du Centre.


La tour a été conçue par Alexander Mackenzie et porte le nom de ce dernier. Il est le deuxième premier ministre du Canada, et a également été ministre des Travaux publics et a travaillé comme apprenti de maçon en pierres. Mackenzie a commandé un ajout à l'édifice de l'Ouest, qui comprenait la tour terminée en 1878. Son bureau était situé dans la tour et renfermait un escalier en colimaçon qui menait directement à l'extérieur. Il empruntait cette sortie secrète, dit-on, pour éviter des « amis » qui attendaient dans le hall à l'extérieur de son bureau pour obtenir des nominations partisans.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018-2019

En 2018-2019, SPAC a terminé la réhabilitation de l'édifice de l'Ouest à temps pour la session parlementaire de l'hiver 2019, en étroite collaboration avec les partenaires parlementaires.

Les derniers travaux en 2018-2019 visaient à :

- ☑ achever l'installation et l'essai des systèmes électriques, de technologie de l'information (TI) et de l'équipement multimédia;
- ☑ terminer l'infrastructure de sécurité;
- ☑ terminer les finitions de la conception intérieure, telles que la menuiserie et la peinture;
- ☑ travailler avec les partenaires parlementaires pour déménager les députés et leur personnel dans leurs nouveaux bureaux à l'intérieur de l'édifice de l'Ouest.



La tour Mackenzie mesure 81 mètres de haut, environ une dizaine de mètres de moins que la tour de la Paix.



Nouvelle salle de réunion du Cabinet – Une réflexion sur la modernité et l’inclusion dans un espace patrimonial

La nouvelle salle de réunion du Cabinet est un espace moderne qui intègre la technologie de pointe et les plus récents dispositifs de sécurité. Deux fois plus grande que l’actuelle salle de réunion du Cabinet, elle a été conçue pour répondre aux normes d’accessibilité universelle. La nouvelle table du Cabinet a été construite par une entreprise autochtone locale québécoise, Totem Offisource, et fabriquée à partir de noyer noir produit localement et récolté de façon durable.



Avant



Après



Les armoiries du bureau ont été remises à neuf par une équipe père-fille (Jean-François et Magali Fuieri), qui sont des ouvriers en plâtre de 3^e et 4^e génération.



Les carrelages qui bordent le plafond présentent des signes astrologiques qui ont été découverts lors de la réhabilitation. Elles ne figuraient sur aucun dessin ni plan et ne sont apparues qu’après l’enlèvement de quatre couches de peinture au plomb. Pour une raison inconnue, le Sagittaire a disparu.

Caractéristiques architecturales de l'édifice de l'Ouest

On a ajouté 10 000 ancrages de maçonnerie pour protéger l'édifice contre les séismes et pour soutenir le toit en verre qui couvre la Chambre des communes provisoire. La chambre lumineuse et aérée intègre des caractéristiques environnementales novatrices, comme un toit à triple vitrage avec des commandes pour gérer l'intensité de la lumière du soleil et pour capter et réutiliser la chaleur, et des lampes à diode électroluminescente, qui aident également à économiser l'énergie.



Le projet de réhabilitation de l'édifice de l'Ouest a créé ou de maintenir environ 5 000 années-personnes d'emploi. À l'apogée de la construction, plus de 1 200 ouvriers de la construction de partout au Canada ont occupé le chantier dans une grande variété de postes, y compris ceux d'architecte et d'ingénieur.

Chambre de l'édifice de l'Ouest



Avant

Après



Les édifices nouveaux et restaurés dans l'ensemble de la Cité, y compris l'édifice de l'Ouest, ont été conçus et construits de façon à respecter et, dans de nombreux cas, à dépasser les codes de construction, tout en préservant les caractéristiques patrimoniales. Parmi ces mesures :

- » **Mobilité** : accès facile sans obstacles créé dans les espaces publics, y compris dans la Chambre, la galerie publique, les bureaux, les lieux de réunion, les toilettes et les couloirs. Ajout de sièges accessibles dans la Chambre, en plus des ouvertures de portes automatiques et des ascenseurs accessibles aux civières ou aux fauteuils roulants motorisés.
- » **Visuel** : installation de la signalisation tactile et en braille ainsi que des escaliers avec des bordures contrastantes.
- » **Audition** : installation de systèmes d'induction par boucle magnétique dans les salles de comité et les Chambres, utilisation d'indicateurs audibles d'étages dans les ascenseurs et services d'interprétation gestuelle.

De plus, l'édifice comprend maintenant des postes à langer accessibles, des fontaines à boire accessibles, des garderies, des salles familiales, de méditation et de prière ainsi que des toilettes unisexes pour répondre aux besoins modernes des utilisateurs.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Des visites guidées de l'édifice de l'Ouest et de l'édifice du Sénat du Canada sont offertes par la Bibliothèque du Parlement pendant toute la réhabilitation de l'édifice du Centre. Les visites guidées sont adaptées aux nouveaux édifices et portent sur le rôle de la Chambre des communes et des chambres du Sénat provisoires.



CENTRE D'ACCUEIL DES VISITEURS (PHASE 1)

Conçue de manière à s'intégrer parfaitement aux structures historiques de la Colline du Parlement et au milieu naturel environnant, la phase 1 du complexe du Centre d'accueil des visiteurs est essentielle à l'ensemble des services de sécurité et aux visiteurs de la Cité.

Cette installation souterraine moderne à plusieurs niveaux aide à maintenir un équilibre entre l'accueil et la sécurité en servant d'entrée principale au Parlement pendant la réhabilitation de l'édifice du Centre. Ce nouvel édifice appuie les bureaux et les installations de manutention du matériel de l'édifice de l'Ouest. Une voie utilitaire entre les édifices adjacents fournit l'infrastructure supplémentaire dont le Parlement a besoin pour ses activités. À titre de nouveau point d'entrée sécurisé pour les visiteurs, l'édifice améliore également l'expérience des visiteurs à l'un des sites patrimoniaux les plus importants du Canada et aux attractions touristiques populaires en hébergeant un centre d'interprétation pour la Bibliothèque du Parlement, une plus grande boutique parlementaire et les Livres du Souvenir de la tour de la Paix, pendant la réhabilitation de l'édifice du Centre.

SAVIEZ-VOUS QUE...

En 2011, la superficie de l'édifice de l'Ouest était de 18 410 mètres carrés. En 2018, l'édifice de l'Ouest a été agrandi pour atteindre environ 29 796 mètres carrés, y compris l'édifice intercalaire et d'autres ajouts. Le complexe du Centre d'accueil des visiteurs (phase 1) comprend 5 701 mètres carrés de nouveaux locaux répartis sur trois niveaux. Ensemble, ces travaux doublent efficacement la superficie d'origine.

Entrée aux édifices parlementaires

Devant l'entrée principale, une esplanade munie de bancs offre aux visiteurs une aire de rassemblement et d'attente. De là, ils accéderont aux édifices par une entrée principale à la fois subtile et élégante construite dans le mur historique de Vaux à l'ouest de l'édifice du Centre. Une fois à l'intérieur, les visiteurs sont accueillis dans un espace lumineux et ouvert des plus sophistiqués et agréables. Ils passent ensuite par des installations de contrôle de la sécurité modernes pour aider à assurer la sûreté et la sécurité des visiteurs et des personnes qui travaillent sur la Colline du Parlement.



Les mesures d'efficacité énergétique incorporées au complexe du Centre d'accueil des visiteurs (phase 1) comprennent la sélection de matériaux durables pour l'aménagement intérieur (p. ex. plancher de terrazzo) et de systèmes de plomberie permettant d'économiser l'eau.





Les mesures d'accessibilité intégrées au complexe du Centre d'accueil des visiteurs (phase 1) comprennent :

- » Des mesures d'accessibilité améliorées et exemptes d'obstacles afin d'offrir à toutes les personnes la même expérience de visite (accès égal);
- » Un accès exempt d'obstacles à tous les étages accessibles au public;
- » Des commodités exemptes d'obstacles, y compris les toilettes, les comptoirs, les cabinets et les fontaines à boire accessibles aux fauteuils roulants;
- » Des ascenseurs pour personnes suffisamment grandes pour accueillir une civière ou un fauteuil roulant motorisé;
- » Un affichage en braille dans les ascenseurs;
- » La présence d'un indicateur d'étage vocal dans les ascenseurs;
- » Un affichage approprié.



Le projet du complexe du Centre d'accueil des visiteurs (phase 1) a permis de créer ou de maintenir environ 600 années-personnes d'emploi.

LES PROCHAINES ÉTAPES

La phase 2 du complexe du Centre d'accueil des visiteurs interconnectera l'édifice de l'Ouest, l'édifice du Centre et l'édifice de l'Est pour former un complexe parlementaire intégré. Les plans de la phase 2 évoluent au fil de la conception en fonction des consultations continues auprès des parlementaires et de leurs administrations.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Des discussions sur la nécessité d'un centre d'accueil et de tourisme pour les visiteurs remontent jusqu'au rapport de la Commission Abbott de 1976, dans lequel la Commission, composée de parlementaires actuels et anciens, insistait sur la notion d'accessibilité des visiteurs au Parlement. Il avait été recommandé dans le rapport que les visiteurs de la Colline du Parlement aient accès à toute une gamme de commodités, comme une cafétéria, une librairie élargie et un centre d'information ainsi qu'à un espace d'exposition dans un établissement sécurisé et permanent.

L'ÉDIFICE DU SÉNAT DU CANADA

Construit en 1912, l'édifice du Sénat du Canada était à l'origine la gare Union d'Ottawa, reliée par un tunnel souterrain au Château Laurier, qui a ouvert ses portes à la même époque. Le gouvernement du Canada a fait l'acquisition de l'édifice dans les années 1960 et l'a converti en Centre de conférences du gouvernement en 1968. En 1981, l'édifice a servi aux discussions fédérales-provinciales, qui ont mené à l'éventuel rapatriement de la Constitution en 1982.

Après quatre ans de travaux de réhabilitation, l'édifice du Sénat du Canada a été transféré officiellement au Sénat du Canada à l'automne 2018. Les fonctions du Sénat, qui étaient autrefois regroupées dans l'édifice du Centre, ont été déménagées dans l'édifice du Sénat du Canada, qui accueille désormais la Salle du Sénat, trois salles de comité ainsi que les fonctions législatives et les fonctions de leadership des cabinets parlementaires pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de l'édifice du Centre.

Les travaux de l'édifice du Sénat comprenaient d'importantes rénovations intérieures, comme le remplacement complet des principaux systèmes du bâtiment par des systèmes mécaniques, électriques et de sécurité modernes et efficaces, ainsi que l'élimination de substances dangereuses.



Promouvoir un Parlement ouvert et transparent

Afin de promouvoir un Parlement plus ouvert et plus transparent qui est accessible à tous les Canadiens, l'édifice de l'Ouest et l'édifice du Sénat du Canada ont été modifiés pour qu'ils comportent de meilleures capacités de diffusion et de traduction simultanée dans d'autres langues, y compris des langues autochtones.



SAVIEZ-VOUS QUE...

L'édifice du Sénat du Canada a déjà servi de porte d'entrée à la capitale du Canada, lorsqu'il est devenu la gare Union d'Ottawa en 1912. Il s'agit également de l'endroit où des milliers d'admirateurs en délire ont pu accueillir Elvis Presley, en visite à Ottawa en 1957.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018-2019

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, SPAC a terminé la réhabilitation de l'édifice du Sénat du Canada à temps pour la séance parlementaire de l'hiver 2019. Les derniers travaux étaient axés sur ce qui suit :

- ☑ L'achèvement de l'ajout du côté est de l'édifice;
- ☑ L'achèvement de la Chambre et des salles de réunion;
- ☑ L'achèvement de l'infrastructure de la TI;
- ☑ L'achèvement de la finition intérieure, comme les cloisons sèches, les moulures et les plafonds en plâtre;
- ☑ L'achèvement de l'aménagement paysager, des travaux extérieurs et de l'éclairage;
- ☑ La collaboration avec le Sénat du Canada en vue de la préparation à l'occupation de l'édifice.



Pour l'édifice du Sénat du Canada, SPAC a fait ce qui suit :

- » Réutilisé les matériaux d'origine de l'édifice chaque fois que c'était possible;
- » Détourné plus de 90 % des déchets de construction des décharges;
- » Installé des systèmes de plomberie à faible débit d'eau afin de préserver l'eau;
- » Installé un éclairage DEL écoénergétique et, dans la mesure du possible, des détecteurs de présence afin de s'assurer que l'éclairage est utilisé uniquement lorsque c'est nécessaire;
- » Fait un usage optimal de la lumière naturelle provenant des fenêtres de la salle d'attente générale et du grand hall;
- » Remplacé les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation par des systèmes écoénergétiques munis de moteurs à vitesse variable utilisant la récupération de chaleur;
- » Procédé à l'aménagement paysager de façon à réduire les effets des « îlots de chaleur ».

SAVIEZ-VOUS QUE...

En 2019, la Cité parlementaire a reçu deux prix du *North American Copper in Architecture Awards* pour l'utilisation de cuivre dans l'édifice du Sénat du Canada et la Succursale postale B. L'éclairage extérieur de la Succursale postale B vient d'être approuvé par le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale et la Commission de la capitale nationale; il s'agit de l'un des premier édifice de la Cité parlementaire à être éclairé conformément au Plan directeur du complexe.



Le projet de réhabilitation du Sénat du Canada a permis de créer ou de maintenir environ 1 400 années-personnes d'emploi.

Ruches d'abeilles pour les abeilles pollinisatrices – Mise à jour

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'édifice du Sénat du Canada, SPAC a travaillé en partenariat avec le Sénat du Canada et le Fairmount Château Laurier pour installer des ruches urbaines sur le côté est de l'édifice. Ces ruches destinées aux abeilles pollinisatrices favoriseront la santé des abeilles et contribueront à l'accroissement de leur population, qui joue un rôle essentiel dans l'écologie, car les abeilles sont les plus importantes pollinisatrices au monde de culture vivrière. Les ruches ont été installées à l'été 2019, et on estime qu'elles contiennent plus de 600 000 abeilles.



L'ÉDIFICE DU CENTRE

Construit entre 1916 et 1927, l'édifice du Centre est l'un des symboles nationaux les plus importants du Canada. Emblème de la démocratie canadienne, l'édifice du Centre héberge le Sénat du Canada, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement. Jusqu'en 2018, l'édifice a été occupé par le Service de protection parlementaire, le Bureau du Conseil privé et Services publics et Approvisionnement Canada pour l'entretien des édifices. À la suite de sa réhabilitation, ces occupants retourneront à l'édifice du Centre modernisé.

En tant que symbole national le plus important de la démocratie, la réhabilitation de l'édifice du Centre était l'objectif essentiel de la VPLT. Compte tenu de l'état de détérioration de l'édifice du Centre, SPAC s'est engagé à préserver cet important patrimoine et travaille également main dans la main avec les partenaires parlementaires pour restaurer l'édifice du Centre de manière à ce qu'il réponde à tous les besoins d'une démocratie parlementaire moderne du XXI^e siècle.

Projets habilitants de l'édifice du Centre

Une série de projets habilitants ont été réalisés en vue de se préparer pour le début des travaux de réhabilitation. Voici quelques exemples : le déménagement des Livres du Souvenir à la base de la tour de la Paix, la réinstallation temporaire des monuments, la construction d'un quai de chargement temporaire, la réhabilitation des toilettes publiques sur les terrains et l'aménagement d'un espace d'entreposage à long terme pour les biens du Sénat du Canada, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement.





Modélisation des données du bâtiment

La conservation du patrimoine portée à un tout autre niveau comme notre équipe de modélisation des données du bâtiment (MDB) crée des environnements virtuels (EV) pour y enregistrer et y étudier des espaces patrimoniaux, comme les salles de séance de la Chambre des communes et du Sénat. La MDB est un processus intelligent basé sur un modèle tridimensionnel qui permet aux architectes, aux ingénieurs et aux professionnels de la construction de planifier, de concevoir, de construire et de gérer plus efficacement les immeubles et les infrastructures. Grâce à l'EV créé, il sera plus facile de planifier et d'exécuter les travaux de restauration importants à l'édifice du Centre.

La conservation du patrimoine

Les architectes de la conservation du patrimoine et les restaurateurs se rendent dans chaque pièce de l'édifice du Centre sur la Colline du Parlement pour examiner l'état, l'âge et la méthode d'installation des éléments patrimoniaux de l'édifice. Leur examen porte sur les éléments fixes, tels que les luminaires, les portes, les plinthes, le marbre et les fresques. Au total, il y a environ 25 000 éléments à examiner. Ces renseignements sont essentiels à la restauration et à la modernisation de l'édifice du Centre, car ils permettront de déterminer si ces éléments devront être déplacés ou laissés sur place et protégés lors du début des travaux. La ministre du Services publics et Approvisionnement Canada, Ania Anand, était aussi donné une visite de ses efforts de la conservation du patrimoine, à côté de la Sous-ministre adjointe Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire, Rob Wright.

LES PROCHAINES ÉTAPES

La préservation de l'édifice du Centre nécessite une remise en état et une modernisation de fond en comble. Cette restauration devrait être le plus grand projet de restauration du patrimoine de ce type au Canada, de par son ampleur, sa complexité et son échancier. Elle comprendra de nombreuses facettes complexes et interdépendantes, notamment :

- » La restauration des ouvrages en maçonnerie, en bois et en plâtre, des fresques, des vitraux et de la ferronnerie de l'édifice;
- » Le remplacement des systèmes mécaniques, électriques et de protection contre les incendies, qui sont désuets;
- » L'installation de nouveaux systèmes de technologie de l'information, multimédia et de sécurité;
- » L'amélioration de la durabilité;
- » L'amélioration de l'accessibilité pour offrir une expérience équitable à tous les visiteurs et encore plus.



L'ÉDIFICE DE L'EST

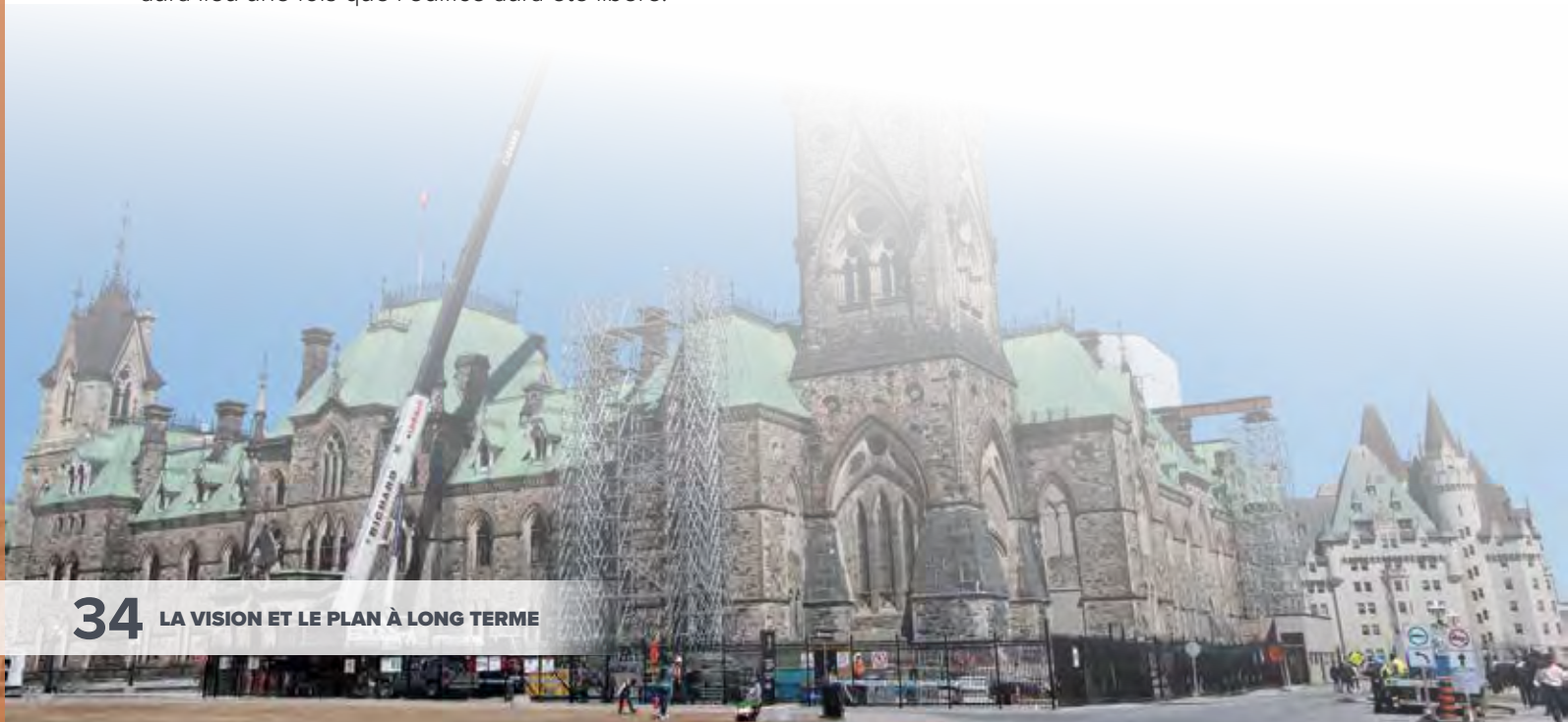
L'édifice de l'Est accueille présentement des fonctions pour le Sénat du Canada et héberge les bureaux des parlementaires et de leurs employés. L'édifice a été construit en deux grandes étapes. La première partie, qui comprend les ailes Ouest et Sud, a été terminée en 1865, mais on l'appelle l'aile de 1867. En 1910, une deuxième aile a été ajoutée à l'est de l'édifice, pour créer une cour intérieure. Comme les derniers travaux importants effectués dans l'aile de 1867 remontent à la fin des années 1970, l'édifice de l'Est a maintenant besoin de travaux de réhabilitation. Alors que l'intérieur est en relativement bon état, des parties de l'extérieur nécessitent une remise en état, des fondations jusqu'au toit, car elles montrent des signes de détérioration, notamment des fissures dans les pierres, la détérioration des sculptures, la corrosion de la ferronnerie et des dommages provenant de l'infiltration d'eau.

La réhabilitation est prévue selon une approche en deux phases distinctes. La phase 1, qui est en cours, est axée sur les travaux urgents de maçonnerie extérieure sur l'aile de 1867 et les problèmes pressants de santé et de sécurité dans quatre zones ciblées de l'édifice. L'édifice de l'Est est occupé par le Sénat pendant la phase 1. La phase 2 englobera la réhabilitation complète du restant de l'édifice, y compris la modernisation, et aura lieu une fois que l'édifice aura été libéré.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018-2019

En 2018-2019, les travaux de réhabilitation de l'**édifice de l'Est** étaient axés sur l'avancement de la phase 1, en particulier :

- ☑ Poursuivre la réhabilitation dans quatre zones définies pour régler les problèmes de santé et de sécurité les plus urgents : la tour Sud-Ouest, l'entrée Sud-Est (celle des locaux d'Agriculture), l'entrée Sud et l'entrée du gouverneur général. Parmi les travaux de réhabilitation réalisés dans ces secteurs, citons :
 - les travaux d'amélioration sismique;
 - la réfection de la maçonnerie;
 - la restauration des vitraux patrimoniaux;
 - le remplacement des fenêtres, des portes extérieures et d'une partie du toit en cuivre;
 - la conservation de la ferronnerie ornementale.
- ☑ Poursuivre la mise en œuvre du programme d'inspection et d'investigation en cours afin de déterminer les mesures à prendre avant la réhabilitation complète.





LES PROCHAINES ÉTAPES

SPAC a commencé à élaborer la phase 2 du projet de réhabilitation de l'édifice de l'Est, y compris à évaluer diverses options pour les travaux de réhabilitation extérieure restants pour l'édifice et à avancer la réhabilitation complète de l'intérieur. Les travaux de réhabilitation extérieurs comprendront la restauration de l'aile de 1910, l'achèvement du programme de renforcement de la protection sismique pour l'ensemble de l'édifice et le remplacement des systèmes intérieurs de l'édifice par des systèmes modernes. Lorsque les travaux seront terminés, l'édifice de l'Est restauré et modernisé, respectera les normes de construction, et les exigences fonctionnelles répondront aux besoins en locaux du Sénat du Canada.



La phase 1 de la réhabilitation de l'édifice de l'Est maintient l'accessibilité universelle de l'entrée principale, tandis que la phase 2 assurera l'accessibilité universelle ailleurs dans l'établissement.



La phase 2 de la réhabilitation de l'édifice de l'Est intègre des mesures de durabilité, notamment des systèmes de plomberie économes en eau, des systèmes et des sources écoénergétiques, des solutions de gestion des déchets et des technologies de bâtiment intelligents.



La phase 1 du projet de réhabilitation de l'édifice de l'Est permettra de créer ou de maintenir environ 500 années-personnes d'emploi.

100, RUE WELLINGTON – LIEU CONSACRÉ AUX PEUPLES AUTOCHTONES

L'ancienne ambassade des États-Unis, située au 100, rue Wellington, est un édifice du patrimoine classé. Terminé en 1932, cet édifice a accueilli l'ambassade des États-Unis jusqu'en 1998. Depuis, l'édifice est vacant.

Le 21 juin 2017, Journée nationale des peuples autochtones, le premier ministre a annoncé que l'édifice situé au 100, rue Wellington serait transformé en un lieu national pour les peuples autochtones. Ce projet représente une occasion unique et historique de promouvoir la réconciliation et une relation renouvelée avec les peuples autochtones, tout en améliorant la participation autochtone dans la Cité parlementaire.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018-2019

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, les travaux de réaménagement du 100, rue Wellington en **lieu consacré aux peuples autochtones** ont été axés sur ce qui suit :

- ☑ Consultations continues auprès de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapirrit Kanatami, le Ralliement national des Métis et la Nation algonquaine afin de définir et d'élaborer le projet de lieu consacré aux peuples autochtones;
- ☑ Transformation temporaire du rez-de-chaussée et du deuxième étage de l'édifice pour y aménager des salles d'exposition, de réunion et de médias pour les peuples autochtones. Cet aménagement sera utilisé jusqu'au début des principaux travaux de construction pour la conception finale à long terme.





LES PROCHAINES ÉTAPES

SPAC continuera à aider Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) à élaborer la vision pour l'espace permanent et partenaires autochtones. Une fois que la vision à long terme pour le lieu consacré aux peuples autochtones aura été élaborée, SPAC entamera des travaux de construction majeurs. Le projet sera également mis à profit pour intégrer davantage l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones dans la réhabilitation de la Cité parlementaire.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada est responsable du programme visant à élaborer la vision du lieu consacré aux peuples autochtones situé au 100, rue Wellington, tandis que SPAC est responsable de la réhabilitation de l'édifice, ainsi que des travaux de construction et d'aménagement.



UN COMPLEXE PARLEMENTAIRE INTÉGRÉ





Mise à jour de la Vision et du plan à long terme

En collaboration avec les partenaires parlementaires, la VPLT fait actuellement l'objet d'une mise à jour tirant parti d'une élaboration d'un plan directeur du complexe, qui passe d'une approche édifice par édifice à un complexe parlementaire intégré et modernisé, tout en continuant à restaurer les bâtiments restants de la Cité. Cette mise à jour tirera parti des possibilités offertes par un nouveau contexte urbain et par le réaménagement des propriétés de la Cité au sud de la Colline du Parlement, entre les rues Sparks et Wellington. La mise à jour de la VPLT permettra d'orienter la prise de décisions sur la croissance, l'aménagement, la réhabilitation et l'infrastructure à venir dans le but sous-jacent de construire une Cité parlementaire intégrée qui tient compte d'importantes questions liées à l'infrastructure de connectivité, y compris l'accessibilité, la durabilité, la sécurité et la circulation des personnes, des marchandises et des véhicules.

Orientation stratégique du VPLT

Cet ensemble de cinq orientations stratégiques constitue le cadre qui orientera la mise à jour de la VPLT. La manière dont ces orientations stratégiques seront réalisées dans la VPLT mise à jour sera déterminée au cours de la prochaine phase des travaux, soit la phase 2. Cette prochaine phase sera le résultat des travaux collaboratifs réalisés dans les prochains mois par l'équipe de leadership du projet, une équipe d'experts-conseils, les partenaires parlementaires et des groupes de travail formés d'intervenants. Ces travaux collectifs permettront de déterminer des approches fonctionnelles, souples, intégrées et créatives pour réaliser le plein potentiel de la Cité parlementaire et son rôle important dans la capitale nationale.

OBJECTIF

MAINTIEN DES ACTIVITÉS DU PARLEMENT DU CANADA

La Cité parlementaire est le cœur symbolique du Canada. Elle est essentielle à l'histoire du pays en tant que nation et est le foyer de notre système parlementaire fédéral, y compris des institutions du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement. Elle continue d'être l'endroit où les Canadiens et Canadiennes se rassemblent pour les célébrations nationales et les expressions de la démocratie. La vision et le plan à long terme (VPLT) renferment une approche à long terme pour réhabiliter les édifices à valeur patrimoniale de la Cité parlementaire, satisfaire aux besoins en locaux du Parlement et assurer un milieu sûr et accueillant pour les parlementaires, le personnel et les visiteurs.

STRATÉGIE

ÉVOLUER VERS UNE APPROCHE DE COMPLEXE AFIN DE SE Doter D'UN PARLEMENT MODERNE

La mise à jour de la VPLT tiendra compte de tous les édifices et terrains au nord de la rue Wellington, de même que les trois îlots au sud de la rue Wellington (entre la rue Elgin et la rue Bank, au nord de la rue Sparks) pour en faire un complexe unique et inclusif qui facilitera une planification et un aménagement plus efficaces et le soutien efficace des activités parlementaires. La mise à jour de la VPLT comprendra :

Locaux parlementaires

Réorienter les nouvelles occasions d'aménagement pour les locaux permanents sur les terrains situés au nord de la rue Wellington jusqu'aux îlots 1, 2 et 3, tout en poursuivant les importants travaux de réhabilitation qui visent les biens existants au nord de la rue Wellington. Niveaux de menace changeants.

Planification de l'infrastructure

Mettre en œuvre des systèmes intégrés au sein du complexe et regrouper les fonctions afin d'accroître l'efficacité, y compris la manutention des matériaux, la gestion des déchets, les services alimentaires, les services de soutien, les systèmes de mouvement de surface et souterrains, la gestion des eaux pluviales, etc.

Sécurité

Intégrer un plan de sécurité exhaustif pour le complexe, y compris la désignation de zones de sécurité. Les exigences liées à la conception globale de la sécurité matérielle seront élaborées (en ce qui a trait à l'indépendance institutionnelle) de façon à assurer une protection, une détection et une intervention sans faille, de même que pour répondre à des niveaux de menace changeants.

Innovation

Explorer des moyens proactifs d'intégrer l'innovation à la manière dont les fonctions et les locaux parlementaires sont fournis et répartis dans la Cité, y compris les changements technologiques et les progrès dans la façon dont les locaux administratifs sont utilisés.

Croissance future

Envisager des stratégies pour la croissance future au-delà du calendrier de mise à jour de la VPLT, de même que des occasions possibles de protéger le Parlement, et permettre l'inclusion d'exigences futures qui n'ont pas encore été définies.

SOUTIEN

LEADERSHIP EN DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La mise à jour de la VPLT comprendra une stratégie exhaustive de durabilité à l'échelle du complexe assortie d'objectifs mesurables et atteignables à l'appui des programmes et des engagements du gouvernement. Mesures à prendre : explorer les occasions de réduire l'empreinte écologique du Parlement en utilisant des sources d'énergie propres, mettre en œuvre une gestion de l'eau et des déchets plus efficace et durable, revoir les normes de gestion des locaux et élaborer des stratégies pour la demande en matière de transports.

ENRICHIR L'EXPÉRIENCE DU VISITEUR

Dans le cadre de la mise à jour de la VPLT, SPAC déterminera et intégrera de nouvelles normes, lignes directrices et pratiques exemplaires visant l'expérience des visiteurs pour contribuer à créer une capitale de classe mondiale et donner au visiteur une expérience mémorable. Mesures à prendre : cerner des routes accessibles à tous désignées pour les terrains et étudier les occasions d'accroître l'intégration entre la Colline du Parlement et ses environs, y compris le soutien à la revitalisation de la rue Sparks et le réaménagement de la rue Wellington pour améliorer son attrait esthétique et permettre aux piétons d'y circuler plus facilement.

INTENDANCE RESPONSABLE

Une saine intendance continue du complexe parlementaire demeure primordiale. La VPLT déterminera des façons d'atteindre des objectifs multiples simultanément et d'optimiser l'investissement de la population canadienne dans la préservation de notre patrimoine culturel et la protection de la dignité du Parlement.

CONSULTATION DES CANADIENS

L'avenir de la Cité parlementaire – le cœur de la démocratie de notre pays – doit être envisagé en gardant à l'esprit les aspirations de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. À l'appui de l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de l'ouverture et de la transparence, une stratégie de consultation publique sera élaborée pour appuyer la mise à jour de la VPLT afin d'assurer que la Cité parlementaire continue d'être un endroit accueillant et significatif qui illustre les valeurs et les aspirations de l'ensemble de la population canadienne.



Îlots 1, 2 et 3

Expropriés par le gouvernement du Canada en 1973, les édifices et les terrains situés dans les îlots 1, 2 et 3 ont été acquis au départ pour accroître la sécurité sur la Colline du Parlement, fournir des locaux à l'avenir pour répondre aux besoins le Parlement ainsi que le gouvernement..

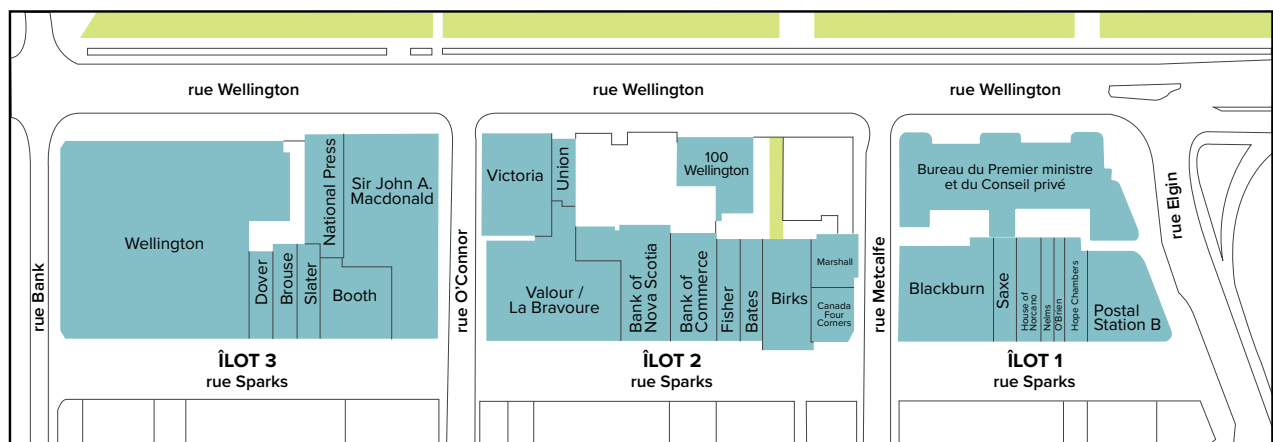
Aménagés à des époques différentes entre 1859 et 1968, les édifices des îlots 1, 2 et 3 sont généralement en mauvais état, sous-utilisés et ont besoin de travaux. Les îlots offrent une occasion unique de réaménager des biens afin de répondre aux besoins des utilisateurs parlementaires lors du réaménagement des édifices principaux dans des états avancés de détérioration, comme l'édifice de la Confédération et l'édifice de l'Est. Dans le cadre d'une stratégie de plusieurs décennies visant à moderniser la Cité au moyen de travaux de réhabilitation, SPAC a cerné les trois îlots comme des occasions uniques d'aménagement qui seraient au cœur des enjeux croissants en matière de mesures d'adaptation parlementaires.

Stratégie de la VPLT

La stratégie en trois étapes visant à transformer la Cité en un complexe parlementaire intégré unique comprend ce qui suit :

- » **Restauration et modernisation** des biens vieillissants le long des rues Sparks et Wellington, y compris la transformation de l'édifice situé au 100, rue Wellington en lieu consacré aux peuples Autochtones;
- » Utilisation des biens restaurés et des nouveaux biens pour **créer des locaux transitoires** à l'appui de la réhabilitation des édifices principaux comme l'édifice de l'Est, l'édifice de la Confédération, les édifices du Cabinet du premier ministre et du Bureau du Conseil privé;
- » Utilisation des biens restaurés et des nouveaux biens pour **regrouper les locaux** du Parlement, son administration, et le Bureau du premier ministre et du Conseil privé.

Limites des îlots 1, 2 et 3



Situés immédiatement au sud de la Colline du Parlement, les îlots 1, 2 et 3 se composent de 26 édifices et terrains délimités par les rues Wellington, Elgin, Sparks et Bank. Bien que la VPLT ait été mise à profit pour restaurer et moderniser des biens clés dans les trois îlots de la ville, beaucoup d'entre eux sont en mauvais état et sont sous-utilisés et sous-développés.

LES PROCHAINES ÉTAPES

À l'aide des projets à venir, SPAC, les partenaires parlementaires et les intervenants poursuivront leur collaboration afin de cibler des approches fonctionnelles, intégrées et créatives pour que le complexe de la Cité parlementaire développe tout son potentiel et assume son rôle principal dans la capitale nationale. Cela permettra à la VPLT de représenter l'évolution des priorités du gouvernement et du Parlement, tout en guidant la prise de décisions pour la croissance, l'aménagement et la réhabilitation futurs et appuyer l'infrastructure pour un complexe parlementaire intégré.

Dans l'avenir, la prochaine phase des travaux comprendra la réhabilitation de l'édifice du Centre, le réaménagement des trois îlots urbains en face de la Colline du Parlement (rue Sparks et Wellington) également connus sous le nom d'îlots 1, 2, 3, ainsi que d'autres projets.

Le réaménagement des îlots 1, 2 et 3 comprend de nombreux projets interdépendants qui visent à restaurer et à moderniser les biens de l'État vieillissants et sous-utilisés afin de répondre aux besoins en locaux transitoires pendant la réhabilitation de l'édifice de la Confédération, de l'édifice de l'Est et d'autres biens comme les locaux du Bureau du Premier Ministre et du Conseil privé, ainsi qu'aux besoins en locaux à plus long terme. La stratégie appuie également la transition vers un complexe parlementaire intégré en offrant la possibilité de regrouper les opérations et de permettre le rapatriement de locaux loués à l'administration parlementaire dans un complexe moderne qui répondra aux normes et les dépassera dans des domaines tels que la sécurité, l'accessibilité et la durabilité. La coordination et l'enchaînement des projets sont conçus de façon à s'assurer qu'il y a un espace suffisant en tout temps pour répondre aux besoins du Parlement et le support continue des opérations parlementaires.

Concours de conception architecturale pour l'îlot 2

Pour soutenir l'objectif du complexe, SPAC prévoit lancer un concours de conception architecturale pour réaménager l'îlot urbain faisant face à la colline du Parlement, délimité par les rues Wellington, O'Connor, Sparks et Metcalfe (îlot 2), qui comprend 11 édifices, dont beaucoup sont en mauvais état. SPAC a retenu les services de l'Institut royal d'architecture du Canada pour superviser le concours de conception, y compris la nomination d'un jury indépendant pour sélectionner le gagnant. L'organisation d'un concours de conception favorisera les idées innovantes et encouragera l'excellence en matière de conception, en tenant compte de l'importance du site. En fait, les premiers édifices du Parlement furent le résultat d'un concours de conception organisé en 1859. Le concours permettra également à SPAC de transformer des édifices de l'État vieillissants et sous-utilisés en un complexe durable et intégré qui répond aux besoins d'un Parlement moderne, tout en constituant un complément respectueux du Parlement et de la capitale du Canada.



THE PEACE ROOM



DES RÉSULTATS POUR LES CANADIENS





Accessibilité de la Cité

En modernisant les édifices de la Cité, SPAC devient un chef de file et un exemple à suivre en matière d'aménagement de milieux accessibles; il rend le site et les édifices plus inclusifs, plus accueillants pour les familles et plus ouverts au grand public. Cet engagement présente une occasion en ce qui concerne l'élaboration du plan directeur du complexe, dans lequel l'approche intégrée du complexe continuera de favoriser l'accessibilité dans l'ensemble de la Cité.

Les édifices et les terrains de l'ensemble de la Cité parlementaire ont été conçus et bâtis il y a plus de 100 ans, bien avant que des normes d'accessibilité soient adoptées. Cette réalité représente des défis uniques en ce qui concerne la nécessité d'équilibrer les exigences modernes en matière d'accessibilité et la préservation du caractère patrimonial. Les travaux visant la construction des nouveaux immeubles et la restauration des édifices existants de la Cité parlementaire, y compris l'édifice de l'Ouest, l'édifice du Sénat du Canada et la phase 1 du Centre d'accueil des visiteurs, ont été planifiés et réalisés de manière à surmonter ces défis posés par la réhabilitation des édifices patrimoniaux. Les codes du bâtiment sont respectés, voire surpassés.

Conformément au projet de loi C-81, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, SPAC va au-delà des normes d'accessibilité tout au long de sa réhabilitation de la Cité parlementaire. SPAC devient un chef de file et un exemple à suivre en matière d'aménagement de milieux accessibles; il rend la Cité plus inclusive,



plus accueillante pour les familles et plus ouverte au grand public. Cet engagement présente une occasion en ce qui concerne l'élaboration du plan directeur du complexe, dans lequel l'approche intégrée du complexe continuera de favoriser l'accessibilité dans l'ensemble de la Cité.

Parlement accessible

Afin de promouvoir un Parlement qui est accessible à tous les Canadiens, les édifices réhabilités ont été modifiés pour qu'ils comportent de meilleures capacités de diffusion et de traduction simultanée dans d'autres langues, y compris des langues autochtones.

Examen de l'accessibilité universelle et plan d'action

En 2018-2019, SPAC a réalisé un examen de l'accessibilité dans le but d'élaborer un plan d'action. Cet examen visait à mettre au point une stratégie, des critères, des outils et un plan pour la Cité parlementaire afin de rendre les terrains et les édifices accessibles de façon universelle.

Mises à niveau de la Succursale postale B

Dans le cadre des activités de planification des travaux de rénovation de l'édifice de la Succursale postale B, les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité ont été consultés sur la façon d'améliorer l'accessibilité de la salle de réunion polyvalente. Les commentaires et les recommandations seront mis en œuvre au moment de la conception finale en fonction des discussions tenues.

Un comité consultatif sur l'accessibilité a été établi afin de donner des conseils et des directives sur l'examen de l'accessibilité universelle et le plan d'action connexe (EAUPAC). Le Comité consultatif est composé d'intervenants clés, y compris de partenaires parlementaires, du Secrétariat du Conseil du Trésor, de la Commission de la capitale nationale (CCN), du ministère du Patrimoine canadien, d'organisations du domaine de l'accessibilité (c.-à-d. l'Institut national canadien pour les aveugles, la Fondation Rick Hansen, la Marche des dix sous du Canada, l'Association des sourds du Canada, Accès troubles de la communication Canada, l'Association des malentendants canadiens et Lésions médullaires Canada) et des employés représentant divers groupes (personnes à mobilité réduite, personnes aveugles ou vivant avec une perte de vision, personnes sourdes ou malentendantes, et personnes ayant des troubles sensoriels/cognitifs).

Témoignages des membres de groupe de travail d'accessibilité

Un sous-groupe du Comité consultatif sur l'accessibilité a été chargé d'évaluer de manière informelle les nouveaux bâtiments de l'édifice de l'Ouest, du Centre d'accueil des visiteurs et de l'édifice du Sénat du Canada afin de déterminer leur degré d'accessibilité. Les commentaires suivants ont été reçus de personnes ayant des difficultés d'accessibilité (mobilité, vue et ouïe) à la fin de leur visite des édifices récemment réhabilités :

« Je suis impressionné par l'immense talent de ceux qui ont réussi à préserver les structures originales tout en intégrant l'insonorisation et d'autres technologies du XXI^e siècle. »

« En entrant pour la première fois dans l'édifice par le Centre d'accueil des visiteurs, j'ai été immédiatement impressionné par le caractère du complexe, les hauts plafonds et les larges couloirs. On sent bien qu'on est dans un environnement historique, mais aussi moderne et fonctionnel. »

« Les voies de déplacement intègrent des éléments d'accessibilité et font en sorte qu'il est facile de se rendre d'un endroit à l'autre. »



Examen de la technologie – projets pilotes

Les équipes de conception de projet examinent l'intégration de technologies novatrices dans les édifices du Parlement afin d'améliorer la signalisation aux fins d'orientation pour les personnes atteintes de cécité, vivant avec une perte de vision ou aux prises avec des troubles cognitifs. Parmi les technologies envisagées et faisant l'objet d'essais pilotes, notons la technologie des balises, la cartographie tactile, des lunettes améliorant la vision et des chaises ascenseurs rétractables.

LES PROCHAINES ÉTAPES

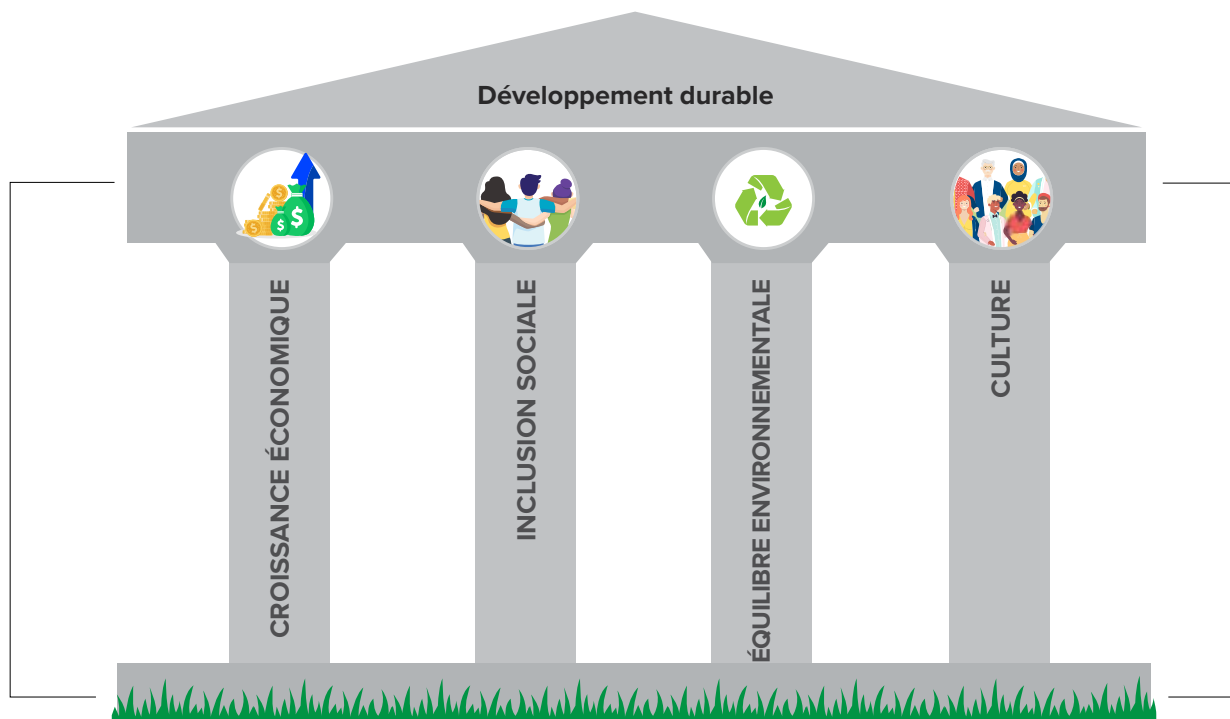
Les projets achevés ont permis à la Cité parlementaire de devenir un modèle en matière d'accessibilité en rendant le site et les édifices plus accessibles, plus accueillants pour les familles et plus ouverts au grand public. Tandis que SPAC fait avancer l'aménagement d'un complexe parlementaire intégré, l'accessibilité continuera d'être une composante clé de la mise à jour de la VPLT.

Les prochaines étapes comprennent ce qui suit :

- » Faire avancer l'examen de l'accessibilité universelle et le plan d'action connexe en travaillant avec l'expert-conseil et le Comité consultatif;
- » Continuer à apporter des améliorations immédiates à l'accessibilité des édifices et des terrains existants;
- » Examiner les plus récents aménagements et technologies en matière d'accessibilité tout en poursuivant la mobilisation active auprès des intervenants internes et externes.

Durabilité de la Cité parlementaire

SPAC est engagé à présenter la Cité comme un modèle de durabilité en modernisant les édifices et les terrains de la Cité. SPAC a pris des mesures afin d'établir la Cité comme un complexe écologique, en tirant parti des édifices de la Cité pour adopter une approche en matière de durabilité pour l'ensemble du complexe.



Le développement durable est un concept basé originalement sur trois piliers : la **croissance économique**, l'**inclusion sociale** et l'**équilibre environnementale**. Un quatrième pilier a émergé, reflétant l'importance d'une dimension **culturelle** dans le développement durable. Le pilier culturel est particulièrement pertinent à la Cité parlementaire parce qu'il reconnaît l'importance des cultures et traditions autochtones, considérations patrimoniales et la créativité culturelle en développant les politiques durables et en construisant les communautés durables.

Des cibles en matière de durabilité sont intégrées dans chaque projet de la VPLT et sont souvent dépassées, comme en témoignent les nombreuses **certifications Green Globe** obtenues. Cette certification est un programme d'écoévaluation qui reconnaît

les efforts de durabilité et a été conçu en 2000 avec le support du Gouvernement du Canada. Les projets terminés dans la Cité ont atteint ou dépassé ces normes, y compris ces trois grands projets de réhabilitation du patrimoine achevés depuis 2015 :

- » Édifice Sir-John-A.-Macdonald – certification 5 du programme Green Globes
- » 180, rue Wellington – certification 4 du programme Green Globes
- » Succursale postale B – certification 3 du programme Green Globes



Plan d'action et stratégie concernant la durabilité environnementale

En 2018-2019, SPAC a lancé un plan d'action et une stratégie concernant la durabilité environnementale pour la Cité parlementaire, lesquels seront mis en œuvre en 2019-2020. Cette stratégie triennale est un outil de planification qui établit les priorités, les objectifs et les buts, en plus de déterminer les actions en vue de les atteindre. La stratégie s'harmonise à la Stratégie fédérales de développement durable (2019-2020) et réponds aux caractéristiques uniques de la Cité et de son contexte dans la région de la capitale nationale, en mettant un accent particulier sur la conservation de l'eau, les déchets et l'énergie.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018-2019

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, SPAC a atteint d'autres jalons en matière de durabilité, y compris :

- ☑ affiché une réduction de 56 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de référence de 2005-2006, en raison de quatre facteurs clés :
 - réhabilitation et mise à niveau des biens de la Cité,
 - mises à niveau opérationnelles des biens,
 - un réseau électrique plus propre pour l'Ontario,
 - dans le cadre du Programme d'acquisition de services énergétiques, passage de refroidisseurs de vapeurs alimentés au gaz naturel à des refroidisseurs électriques pour le refroidissement urbain;
- ☑ augmenté le nombre de véhicules électriques et de bornes de recharge pour les véhicules électriques hybrides rechargeables dans la Cité;
- ☑ lancement d'une évaluation de la vulnérabilité au changement climatique pour comprendre les effets des phénomènes météorologiques extrêmes sur l'infrastructure de la Cité parlementaire. Les résultats de l'étude fourniront des recommandations techniques et opérationnelles en vue d'accroître la résilience du portefeuille au changement climatique;
- ☑ collaboré avec Ressources naturelles Canada et le Conseil national de recherches du Canada afin d'élaborer des principes de conception durable pour les nouveaux projets de construction dans la Cité parlementaire.

RÉSULTATS DE LA DURABILITÉ DANS LA CITÉ



Les grands projets ciblent une **RÉDUCTION DE 25 %**

de la consommation d'énergie de plus que la recommandation du Code national de l'énergie,

et les projets de réhabilitation du patrimoine de la Cité visent une certification 3 du programme Green Globes.

Le Ministère est sur la bonne voie en vue d'une réduction des émissions de gaz à effet de serres de 80 % d'ici 2030 et de la neutralité carbone d'ici 2050.

SPAC détourne également des sites d'enfouissement plus de **90 %** des matériaux de démolition. Le taux de détournement final pour l'édifice de l'Ouest et l'édifice du Sénat du Canada est de **93 %**.

LES MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE COMPRENNENT :

- des améliorations à l'enveloppe du bâtiment,
- la récupération et la réutilisation de la chaleur, et;
- le recours à des panneaux solaires à eau chaude.

Outre le recyclage de plus de 90 % des matériaux de démolition générés par tous les grands projets (ce qui dépasse l'objectif de 80 %), d'autres mesures relatives à la durabilité environnementale sont prises, comme la collecte des eaux de pluie et l'installation de systèmes de plomberie économes en eau, de ruches sur le côté est de l'édifice du Sénat du Canada et de murs végétal dans les édifices rénovés.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Au cours des prochaines années, SPAC mettra l'accent sur les points suivants :

- » Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80 % d'ici 2030 (par rapport au niveau de référence de 2005-2006) et de 100 % d'ici 2050;
- » Assurer la protection de la Cité contre le changement climatique ainsi que sa résilience à celui-ci;
- » Gérer les terrains et les édifices de la Cité de façon à avoir un impact positif sur l'écologie locale, la santé humaine et l'expérience du visiteur;
- » Intégrer des considérations en matière de durabilité environnementale à tous les échelons de la planification, de la conception et du processus décisionnel de SPAC.

Afin d'atteindre une cible de réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la Cité parlementaire d'ici 2030, SPAC entreprendra les initiatives suivantes :

- » La mise en œuvre du Programme d'acquisition de services énergétiques;
- » La transition continue vers l'électricité propre;
- » La mise en œuvre continue d'améliorations énergétiques dans le cadre de grands projets de réhabilitation.

Afin de réduire au minimum les émissions de GES associés aux grands projets d'immobilisations achevés, SPAC élabore une analyse méthodologie des options liées à la réduction des émissions de GES. Il s'agit d'une approche globale qui examine l'immeuble en tant que

système complet, tout en tenant compte de l'interaction de divers éléments, comme les systèmes mécaniques, l'éclairage, les personnes, la charge de l'équipement et l'environnement externe. L'outil est appliqué à la conception des projets de l'édifice du Centre et de l'îlot 2 afin d'explorer des options de durabilité efficaces et économiques qui réduisent l'incidence environnementale. L'atteinte de normes élevées de durabilité, tout en équilibrant les coûts et en préservant le patrimoine culturel, garantira que les parlementaires et les générations de Canadiens à venir pourront profiter du Parlement et des secteurs environnants.



Nos gens au travail

Innovation et jeunesse

SPAC permet aux gens d'âges, de genre, d'ethnicité et de perspectives différents de contribuer à l'histoire du Canada au moyen de projets historiques livrés par la VPLT.

En établissant des partenariats avec des établissements postsecondaires canadiens, comme les universités de l'Alberta, de Calgary, Carleton, du Manitoba et de Montréal, SPAC a tiré parti d'une capacité unique de recherche et d'une expertise de pointe aux fins de la réalisation de la VPLT. Ces partenariats offrent également une expérience de travail inestimable aux jeunes canadiens; ils permettent à de nombreux étudiants de perfectionner leurs compétences et d'acquérir l'expérience pratique dont ils ont besoin pour réussir, tout en contribuant aux travaux historiques réalisés à l'égard de la Cité.

Grâce à ces partenariats postsecondaires, SPAC utilise désormais l'imagerie en 3D afin d'améliorer la conception, la construction et les opérations des édifices du Parlement, et utilise également les technologies comme l'impression 3D et la taille de pierres robotisée, pour les remettre en état. SPAC travaille également avec l'Université de Guelph afin de propager l'orme d'Amérique (autrefois situé sur les terrains d'attractions de la Colline du Parlement) en fournissant des échantillons génétiques à l'Université en soutien à son projet de rétablissement de l'orme. Une fois terminées, ces mesures permettront à cet arbre historique et caractéristique de la Cité parlementaire de prospérer au Canada.

SAVIEZ-VOUS QUE...

La VPLT a permis la mise en œuvre d'un programme d'apprentissage pour maçons, qui comptait plus de 60 participants, dont 30 % étaient des femmes. C'est la statistique la plus élevée pour un programme de cette nature en Amérique du Nord.

Innovation

SPAC mène un projet de recherche à l'égard des pratiques exemplaires qui permettraient d'améliorer le rendement énergétique thermique des édifices patrimoniaux. Cette recherche novatrice est menée en collaboration avec des partenaires du gouvernement, du milieu universitaire et du secteur privé qui possèdent une vaste expérience au Canada et à l'étranger; la Cité parlementaire servira de « laboratoire vivant ». Ces travaux permettront d'évaluer le rendement de diverses interventions appliquées aux édifices patrimoniaux de la Cité dans le cadre des activités de réhabilitation menées jusqu'à maintenant.

L'objectif est de comprendre l'efficacité de différentes approches et leurs répercussions sur les structures patrimoniales. Cette analyse mènera à des pratiques exemplaires qui informeront les futurs projets de réhabilitation, pas uniquement à la Cité parlementaire, mais ailleurs au Canada et à l'étranger, là où d'importants édifices patrimoniaux sont réhabilités en vue d'accroître leur durabilité et leur efficacité énergétique.





Création d'emplois et partenariats avec les peuples autochtones

En plus des milliers d'emplois que la VPLT a générés jusqu'à maintenant grâce aux grands projets récemment terminés, SPAC encourage ses entrepreneurs à atteindre une représentation équitable de la population canadienne, y compris des jeunes, des femmes et des Autochtones.

SPAC continue de tirer parti de la VPLT afin d'accroître le nombre d'occasions économiques significatives pour les entreprises autochtones, l'emploi et le renforcement des capacités. Des dépenses importantes pour de grands projets font l'objet d'appels d'offres auprès d'entreprises autochtones. SPAC a attribué pour plus de 40 millions de dollars de contrats à des entreprises autochtones depuis 2007-2008 pour des projets relevant de la portée de la Cité parlementaire. SPAC s'est également engagé à ajouter dans tous ses



contrats pour les grands projets des dispositions afin de confier en sous-traitance au moins 5 % des travaux à des entreprises autochtones. Tous les grands projets récemment achevés prévoyaient le recours à des marchés réservés, lesquels ont permis d'obtenir notamment :

- » divers produits, comme ceux issus de la menuiserie artisanale et du mobilier pour les bureaux parlementaires, la nouvelle salle de réunion du Cabinet dans l'édifice de l'Ouest et des salles de réunion;
- » une gamme de services, comme des services d'ingénierie environnementale pour l'édifice Wellington et les futurs services de soutien à la gestion de projet et de la gestion de la construction de l'ensemble de la Cité parlementaire.



Rayonnement et partenariats

La mise en œuvre de la VPLT, en tant que programme historique réalisé dans le cœur symbolique du Canada, est une possibilité unique de consulter un vaste éventail d'organisations et d'établissements, au pays et à l'étranger, et d'établir des partenariats avec eux.

SPAC collabore étroitement avec les partenaires parlementaires et les intervenants, comme la Ville d'Ottawa, la Commission de la capitale nationale et le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, pour faire de la Cité un complexe parlementaire moderne, accessible, durable et sécuritaire.

Un nouveau plan pour la rue Sparks

SPAC a établi un partenariat avec la Ville d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale dans le cadre de l'étude sur le domaine public de la rue Sparks y compris la fourniture d'un local temporaire au 79, rue Sparks, aux fins de la tenue de consultations publiques.

Cette étude fournira une orientation sur les fonctions de la rue, les thèmes du paysage urbain et les éléments de design du droit de passage public en vue de renouveler la rue Sparks. Ce projet coïncide également avec la mise à jour par SPAC de la VPLT pour la Cité parlementaire (y compris les îlots 1, 2 et 3 sur la rue Sparks).

Des consultations publiques continues d'être entreprises auprès des résidents, des propriétaires d'entreprise, des propriétaires fonciers, des associations communautaires avoisinantes et des organismes gouvernementaux afin de définir l'utilisation future de l'emblématique rue piétonne Sparks en améliorant ses opérations.

Au sujet de la rue piétonne Sparks

À titre de premier mail piétonnier extérieur du Canada, la rue Sparks est un lieu de rencontre emblématique au cœur du centre-ville d'Ottawa. Depuis 1867, les résidents et les visiteurs s'y réunissent pour magasiner, manger et profiter de festivals de tout genre.

Partenariats

SPAC a établi des relations avec des organisations clés, tant au Canada et à l'étranger, afin d'échanger des pratiques exemplaires en matière de préservation et de réhabilitation des biens patrimoniaux. Par ces relations, SPAC vise à promouvoir l'innovation, à favoriser la collaboration, à diffuser le savoir et à faciliter l'adoption de leçons apprises, tout en présentant son expérience et ses réalisations de renommée internationale.

Au cours de la dernière année, SPAC a reçu la visite de l'architecte du Capitole des États-Unis, ainsi que des représentants de l'Association des jeunes employés du ministère de l'Intérieur et des Relations du Royaume des Pays-Bas, ce qui a permis à SPAC d'établir des possibilités novatrices de collaboration à l'échelle mondiale.



Réseau international des propriétés parlementaires

SPAC est le président et un membre fondateur Réseau international des propriétés parlementaires (Réseau), un forum d'échange de connaissances, de leçons retenues et de pratiques exemplaires avec une communauté mondiale de professionnels issus des 15 pays membres qui partagent un mandat commun et possèdent une expertise en exploitation, restauration et réhabilitation des biens immobiliers parlementaires. En novembre 2018, le Réseau a tenu sa conférence annuelle à Vienne; les représentants de SPAC et de la Chambre des communes y ont rencontré ceux du Bureau de programme du Plan

stratégique du patrimonial des Nations Unies. SPAC a également tenu des réunions avec d'autres membres du Réseau international des propriétés parlementaires, dont des représentants du Parlement européen, de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Suisse, entre autres. Le Canada accueillera la conférence annuelle de l'INPP en 2020.

En tant que président du comité directeur du Réseau international des propriétés parlementaires, SPAC a élaboré le programme de travaux du Réseau pour 2019-2020, lequel comprenait ce qui suit :

- » Diriger un exercice d'analyse comparative de la durabilité;
- » Mettre sur pied une communauté de pratique sur l'architecture;
- » Fournir une tribune en ligne pour l'échange d'idées se rapportant aux pratiques actuelles et aux approches novatrices dans le domaine du renouvellement des biens patrimoniaux.



RENDEMENT DU PROGRAMME FINANCIER



Faits saillants financiers de l'exercice

Durant l'exercice financier 2018-2019, d'importants progrès ont été accomplis dans la réalisation de la VPLT et dans la planification de projets futurs. Les dépenses totales liées à la VPLT s'élevaient à 451,7 millions de dollars, comme on peut le constater à la **figure 1**.

Figure 1 : Dépenses de la vision et du plan à long terme pour l'exercice financier 2018-2019



Dépenses prévues

464,8

millions de dollars

Dépenses réelles

451,7

millions de dollars

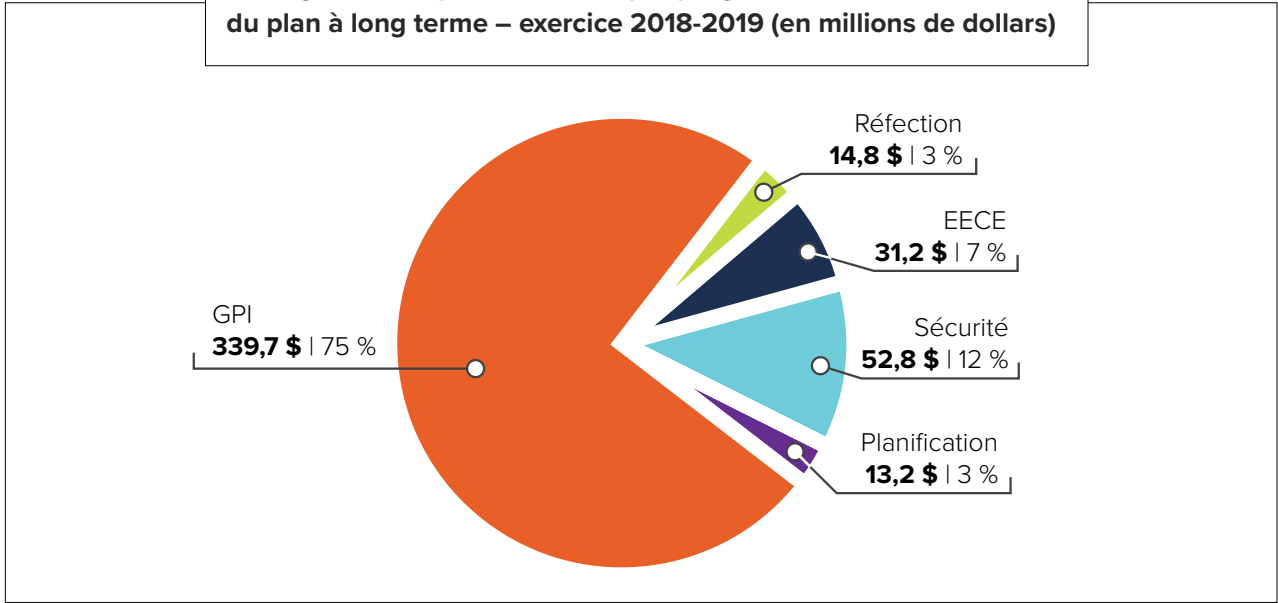


Pourcentage dépensé

97,2 %

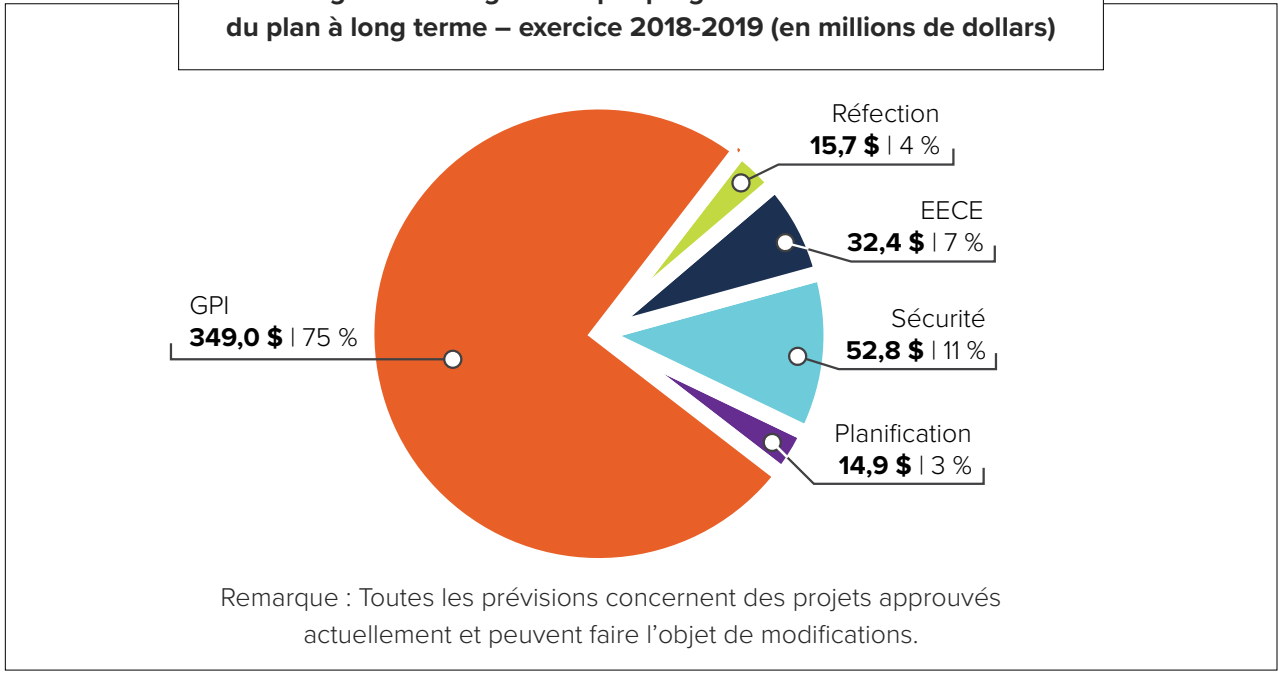
Les dépenses liées à chacun des cinq composants du programme sont indiquées dans la **figure 2**. Cette ventilation des dépenses liées au programme est légèrement différente de celle de l'exercice 2017-2018, en raison de priorités en évolution. Le programme demeure à 3 % des estimations de la planification et de la prévision.

Figure 2 : Dépenses totales par programme de la vision et du plan à long terme – exercice 2018-2019 (en millions de dollars)



Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le Programme des grands projets d'immobilisations a représenté (75 %) de l'ensemble des dépenses de la VPLT, suivi du Programme d'infrastructure de sécurité (12 %), du Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices (7 %), du Programme de réfection (3 %) et du Programme de planification (3 %).

Figure 3 : Budget total par programme de la vision et du plan à long terme – exercice 2018-2019 (en millions de dollars)



Programme des grands projets d'immobilisations

Le **Programme des grands projets d'immobilisations** est axé sur la réhabilitation des principaux édifices de la Cité parlementaire, notamment les édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest, ainsi que l'édifice du Sénat du Canada. En outre, ce programme gère les nouveaux projets de construction, comme celui du complexe du Centre d'accueil des visiteurs.

RENDEMENT FINANCIER

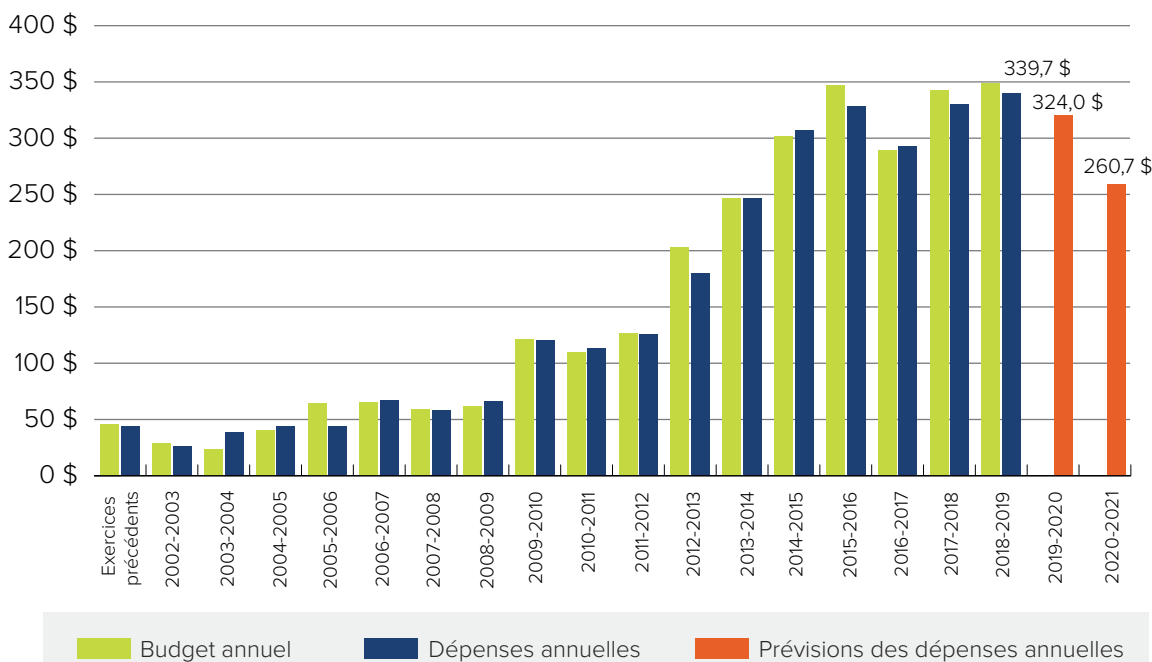
Au cours de l'exercice financier 2018-2019 :

- » Les dépenses liées au Programme des grands projets d'immobilisations se sont élevées à 339,7 millions de dollars, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux

dépenses de l'exercice financier précédent. Cette augmentation découle des travaux de construction terminés au cours du dernier exercice financier et du début du projet de réhabilitation de l'édifice du Centre, y compris les projets habitants (**figure 4**).

- » Tous les projets du Programme ont été réalisés dans le respect des délais, de la portée et du budget.
- » On s'attend à ce que les dépenses annuelles totales du Programme diminuent au cours du prochain exercice financier, étant donné que de grands projets seront achevés avant la mise en œuvre du prochain programme de travaux.
- » À la suite du prochain exercice financier, on s'attend à ce que les dépenses annuelles totales du Programme augmentent, parallèlement à l'augmentation des activités de construction pour la réhabilitation de l'édifice du Centre.

Figure 4 : Vision et plan à long terme – Programme des grands projets d'immobilisations – Dépenses, prévisions et budgets pour 2018-2019 (en millions de dollars)



Remarque : Toutes les prévisions concernent les projets approuvés à l'heure actuelle et peuvent faire l'objet de modifications.

Programme de réfection

Le **Programme de réfection** porte sur des projets réalisés dans des immeubles qui sont occupés et opérationnels, mais qui n'ont pas encore été entièrement réhabilités. Les projets sont conçus pour préserver les immeubles, arrêter ou réduire la détérioration en cours, répondre aux besoins urgents de réparation dans les immeubles, régler les problèmes de santé et de sécurité et réduire le coût et la complexité des travaux futurs. La restauration et la réhabilitation des terrains patrimoniaux de la Colline du Parlement relèvent aussi du Programme de réfection.

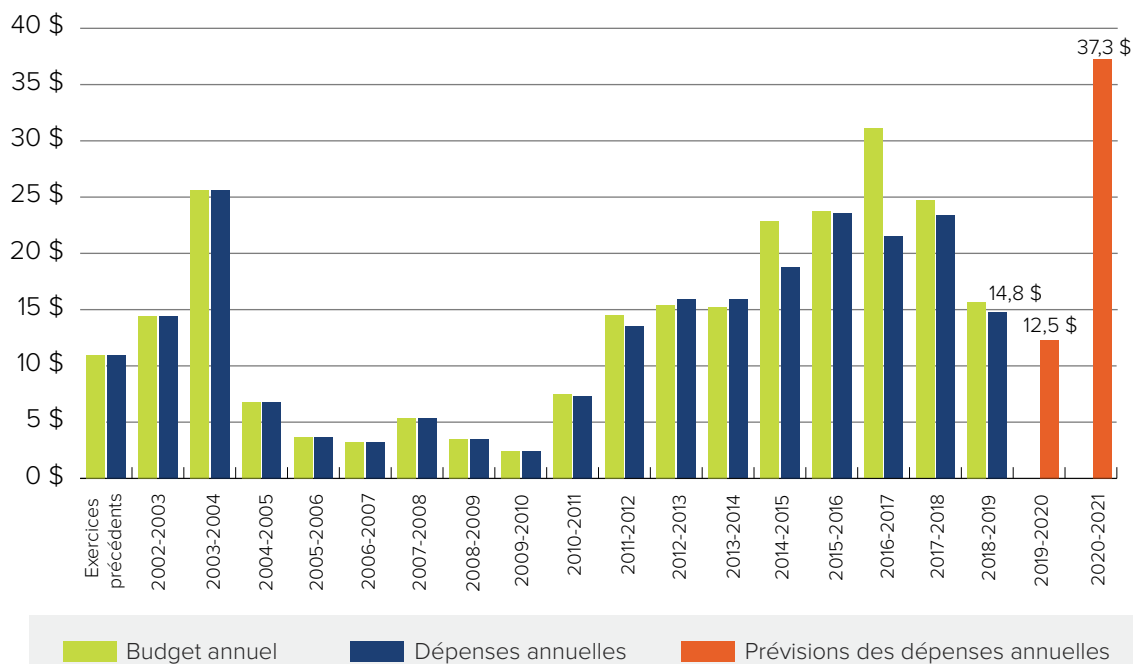
Dans la plupart des cas, les projets de réfection sont déterminés au préalable et intégrés à la séquence des travaux de la VPLT afin de servir comme interventions nécessaires permanentes pour assurer la viabilité continue des édifices et faire avancer la mise en œuvre de projets à plus long terme.

RENDEMENT FINANCIER

Pour l'exercice financier 2018-2019 :

- » Les dépenses liées au Programme de réfection se sont élevées à 14,8 millions de dollars, une baisse importante par rapport aux dépenses de l'exercice financier précédent, en raison du fait que divers projets du programme ont été achevés au cours de l'exercice financier précédent, tel que démontré à la **figure 5**.
- » Tous les projets du Programme de réfection ont été réalisés dans le respect du calendrier, de la portée et du budget établis.
- » Les prévisions de dépenses s'élèvent à 12,5 millions de dollars au cours du prochain exercice financier pour des projets tels que celui de l'aile de 1867 de l'édifice de l'Est.

Figure 5 : Dépenses annuelles, prévisions et budget du Programme de réfection de la vision et plan à long terme – exercice 2018-2019 (en millions de dollars)



PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018-2019

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, les projets suivants ont été réalisés dans le cadre du Programme de réfection :

- » **Terrains – réhabilitation du secteur Ouest :** Réalisation d'une étude de faisabilité en vue d'évaluer l'état actuel des éléments du paysage et de l'infrastructure du secteur Ouest et d'orienter les futures exigences en matière de sécurité.
- » **Amélioration de l'accessibilité de la promenade Sud :** Réalisation d'une étude de faisabilité visant à explorer des options qui amélioreraient l'accessibilité à la Cité parlementaire, de la rue Wellington jusqu'à la promenade Sud.

Le Programme de réfection a également fait progresser les projets suivants :

- » **Édifice de la Confédération – mise à niveau mécanique et électrique :** Achèvement des dernières étapes de la mise à niveau mécanique et électrique requise, y compris l'introduction d'un échangeur thermique à eau réfrigérée et le remplacement de composantes de valves à vapeur et des prises électriques défectueuses.
- » **Réfection de l'édifice Victoria :** Poursuite d'une étude de faisabilité visant à déterminer les options pour un échelonnement optimal des projets de réfection qui amélioreront l'état général de l'édifice.

- » **Gestion de la végétation du versant Nord :** Rétablissement de l'escarpement à son état naturel en rétablissant des liens entre celui-ci et la rivière et en renforçant le contraste entre le paysage cultivé du plateau et le paysage sauvage du versant ainsi que la continuité des promontoires de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.
- » **Éclairage extérieur de l'édifice de l'Ouest :** Amélioration de l'architecture néogothique de l'époque victorienne de l'édifice de l'Ouest pendant les heures de noirceur, selon les concepts établis dans le plan directeur en matière d'éclairage extérieur de la Cité parlementaire de 2015.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le Programme de réfection terminera le projet de mise à niveau mécanique et électrique de l'édifice de la Confédération et poursuivra les projets suivants :

- » **Terrains – Mur Wellington et barrières de fer forgé** (achèvement en 2022);
- » **Terrains – Réhabilitation du secteur Ouest** (date d'achèvement à déterminer);
- » **Réfection de l'édifice Victoria** (date d'achèvement à déterminer);
- » **Amélioration de l'accessibilité de la promenade Sud** (date d'achèvement à déterminer);
- » **Gestion de la végétation du versant Nord** (achèvement en 2023).

Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices

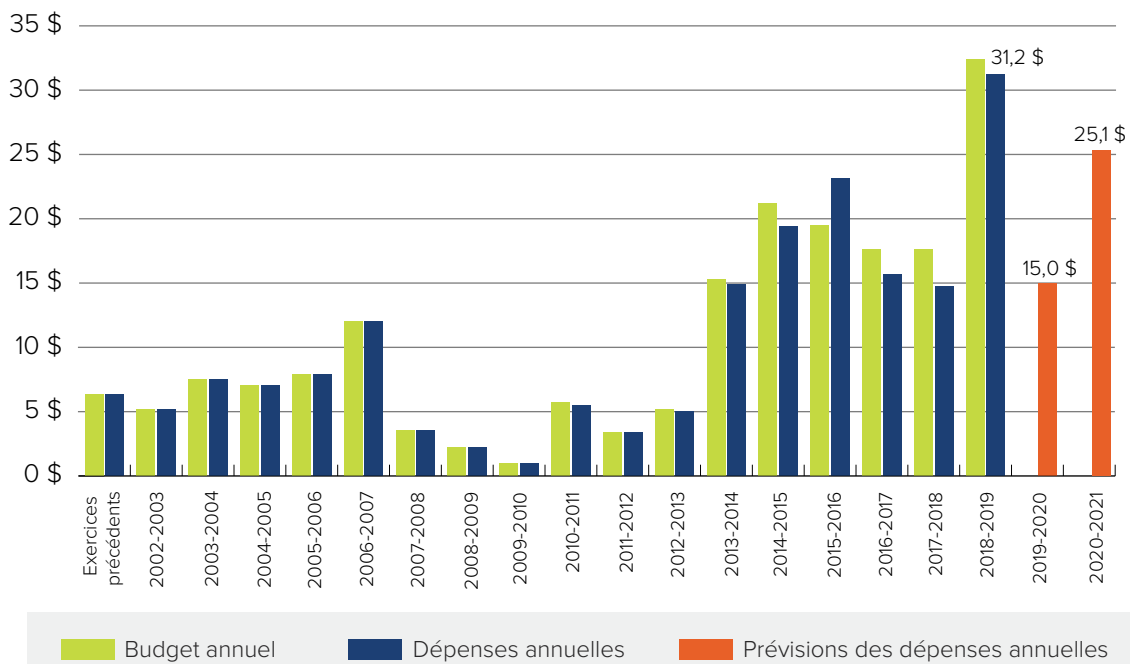
Le **Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices** (PEECE) porte sur la modernisation des infrastructures de communication et de technologie de l'information (TI) à l'échelle du complexe dans plus de 30 édifices de la Cité, afin de répondre aux besoins opérationnels modernes des parlementaires. Les projets de TI réalisés dans le cadre du PEECE sont coordonnés et intégrés aux projets de la VPLT; leur déploiement vise à assurer la réalisation efficace et économique des éléments de connectivité des édifices.

RENDEMENT FINANCIER

Au cours de l'exercice financier 2018-2019 :

- » Les dépenses liées au PEECE se sont élevées à 31,2 millions de dollars, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux dépenses de l'exercice précédent, en raison du projet de mise à niveau de la connectivité du complexe, de la mise à niveau de l'infrastructure de la TI et des immeubles de base et des projets d'atténuation des risques des centres de données, tel que démontré à la **figure 6**.
- » Tous les projets du PEECE ont été réalisés dans le respect des délais, du budget et de la portée prévus.
- » On prévoit dépenser 15 millions de dollars au cours du prochain exercice financier pour la réalisation des projets en cours, à l'exception du projet de mise à niveau de la connectivité du complexe, comme la mise à niveau de l'infrastructure de TI de l'immeuble de base et la modernisation du système d'accès à la télévision communautaire du Parlement

Figure 6 : Dépenses annuelles, prévisions et budget du Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices de la vision et du plan à long terme – exercice 2018-2019 (en millions de dollars)



PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018-2019

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le PEECE a terminé les projets suivants :

- » **Mise à niveau des systèmes de sécurité intégrés** : Mise à niveau et extension des principaux systèmes de sécurité intégrés pour répondre aux exigences croissantes en matière de sécurité de la Cité parlementaire, notamment les lecteurs de cartes, les caméras vidéo et les systèmes de détection des intrusions.
- » **Mise à niveau du module de commande principal et de diffusion** : Modernisation du réseau de diffusion audio et vidéo. Les installations de commande ont également été mises à niveau pour permettre la prise en charge des formats numériques et de haute définition dans l'édifice de l'Ouest, l'édifice du Sénat du Canada et l'édifice Wellington, par exemple.
- » **Phase 1 du projet de connectivité au sud de la rue Wellington** : Établissement des connexions de voies de câblage à l'édifice du Sénat du Canada nouvellement réhabilité.

Le PEECE fait également avancer les projets suivants :

- » **Accès à la télévision communautaire** : Équiper les immeubles d'une infrastructure et de câblage de TI modernes (remplacement des câbles coaxiaux) afin d'accepter les changements technologiques de l'industrie de la diffusion découlant du passage du contenu analogue au contenu numérique.
- » **Prochaines phases de la connectivité au sud de la rue Wellington** : Entreprendre la planification des futures phases afin de fournir une connectivité de voies d'accès aux édifices, de soutenir les exigences en matière de connectivité pour la Cité à long terme, et d'assurer la continuité des activités.

- » **Infrastructure de réseau de prochaine génération – téléphonie** : Modifier le modèle de prestation pour la téléphonie parlementaire afin d'éliminer le coût d'utilisation des lignes téléphoniques traditionnelles grâce à des fournisseurs de services externes.
- » **Modernisation de l'infrastructure de TI des immeubles de base** : Harmoniser et moderniser les salles d'équipement de TI et l'infrastructure de voies d'accès dans les édifices afin de satisfaire aux exigences actuelles et futures du programme de la VPLT.
- » **Atténuation des risques des centres de données** : Examiner, déterminer et analyser les risques pour la continuité des services parlementaires à l'intérieur des installations des Services souterrains de l'édifice du Centre et élaborer des stratégies et des options d'atténuation des risques.
- » **Conversion des salles de comité du Sénat – 1, rue Wellington** : Mettre à niveau les salles de comité du Sénat en les dotant de capacités complètes de diffusion intégrées aux systèmes du Sénat.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Au cours de l'exercice 2019-2020, le PEECE s'efforcera de terminer les phases 1 et 2 du projet de connectivité au sud de la rue Wellington (le projet complet doit être achevé d'ici 2020-2021) et fera avancer ce qui suit :

- » **Accès à la télévision communautaire** (achèvement en 2021-2022);
- » **Prochaines phases de la connectivité au sud de la rue Wellington** (achèvement en 2021-2022);
- » **Infrastructure de réseau de prochaine génération – téléphonie** (achèvement en 2020-2021);

- » **Modernisation de l'infrastructure de TI des immeubles de base** (achèvement en 2022-2023);
- » **Atténuation des risques des centres de données** (achèvement en 2020-2021);
- » **Conversion des salles de comité du Sénat – 1, rue Wellington** (achèvement en 2019-2020).

Programme de planification

Le **Programme de planification** est axé sur l'établissement de plans directeurs et d'estimations des coûts, qui orientent la planification des projets et les travaux préalables aux projets à venir. Il assure la coordination globale entre les projets en cours afin qu'ils correspondent et contribuent aux objectifs généraux de la VPLT et à ses principes directeurs.

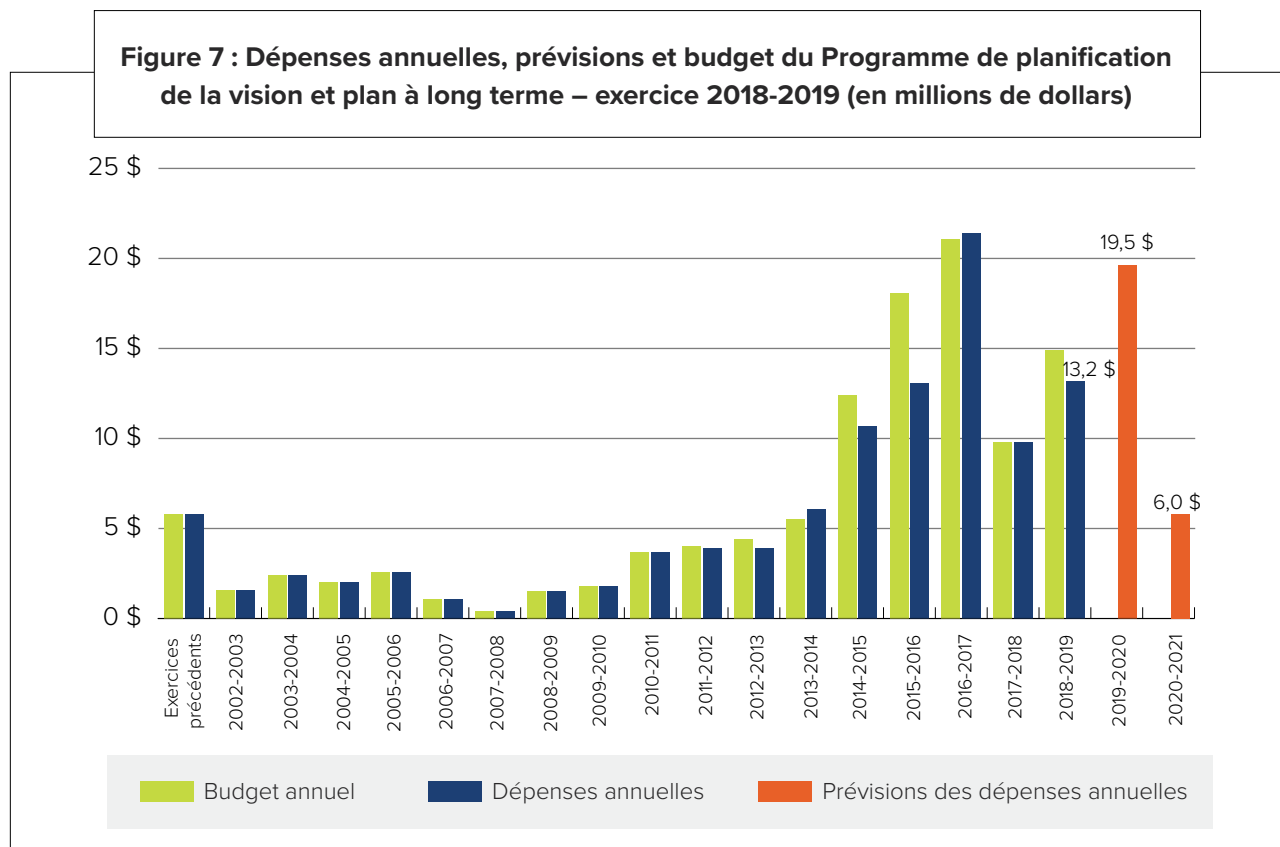
Au moyen d'études, de lignes directrices en matière de conception et de conseils stratégiques, l'équipe de planification soutient la planification

de nouveaux projets et coordonne les projets en cours afin d'assurer qu'ils soutiennent les objectifs généraux de la VPLT et y contribuent. Une fois que les projets ont été déterminés et que la planification préliminaire des travaux est achevée, les projets passent au Programme des grands projets d'immobilisations et au Programme de réflexion aux fins de réalisation.

RENDEMENT FINANCIER

Au cours de l'exercice 2018-2019 :

- » Les dépenses liées au Programme de planification ont été de 13,2 millions de dollars, ce qui représente une légère hausse par rapport aux dépenses de l'exercice précédent. Cette hausse est en grande partie attribuable aux coûts de soutien au programme (comme les frais de main-d'œuvre et d'experts-conseils), comme tel que démontré à la **figure 7**;



- » On prévoit dépenser 19,5 millions de dollars au cours du prochain exercice financier. Cette augmentation est reflétée dans les coûts de soutien au programme, la planification du complexe et la planification préalable relative à l'îlot 2.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018-2019

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le Programme de planification a lancé et mené à terme un certain nombre d'initiatives clés, par exemple :

- » Des mesures de durabilité, comme une évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques, une stratégie concernant la durabilité environnementale et un plan d'action pour la Cité parlementaire.
- » L'examen de l'accessibilité universelle et le plan d'action connexe pour la Cité parlementaire.
- » Une étude sismique en collaboration avec le Programme d'innovation *Construire au Canada* afin d'évaluer la réaction du portefeuille de la Cité parlementaire à des événements sismiques extrêmes, y compris le temps de rétablissement.
- » Une collaboration avec Ressources naturelles Canada et le Conseil national de recherches du Canada afin d'élaborer des principes de conception durable pour les nouveaux projets de construction dans la Cité parlementaire.

- » Des lignes directrices sur les enceintes temporaires de construction pour l'ensemble de la Cité.
- » Établissement d'un partenariat avec la Ville d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale dans le cadre de l'étude sur le domaine public de la rue Sparks, y compris la fourniture d'un local temporaire au 79, rue Sparks, en vue de tenir des consultations publiques.
- » Un certain nombre de rapports servant à guider la prise de décisions sur les projets à venir et à appuyer l'amélioration de la conservation des éléments patrimoniaux.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le Programme de planification s'efforcera d'avancer les projets suivants :

- » l'étude de l'accessibilité universelle et le plan d'action connexe.
- » Mise en œuvre du Programme d'acquisition de services énergétiques.
- » Planification du réaménagement des îlots 1, 2 et 3.

Programme d'infrastructure de la sécurité

Le **Programme d'infrastructure de la sécurité** (sécurité, manutention du matériel, etc.) est axé sur la mise en œuvre de mesures de sécurité améliorées et modernisées dans la Cité parlementaire.

RENDEMENT FINANCIER

Au cours de l'exercice financier 2018-2019 :

- » Les dépenses du Programme d'infrastructure de la sécurité étaient de 52,8 millions de dollars, ce qui représente une importante baisse par rapport aux dépenses de l'exercice financier précédent, tel que démontré à la **figure 8**. Cette situation découle de la diminution du nombre de projets de sécurité comparativement à l'exercice financier 2017-2018.

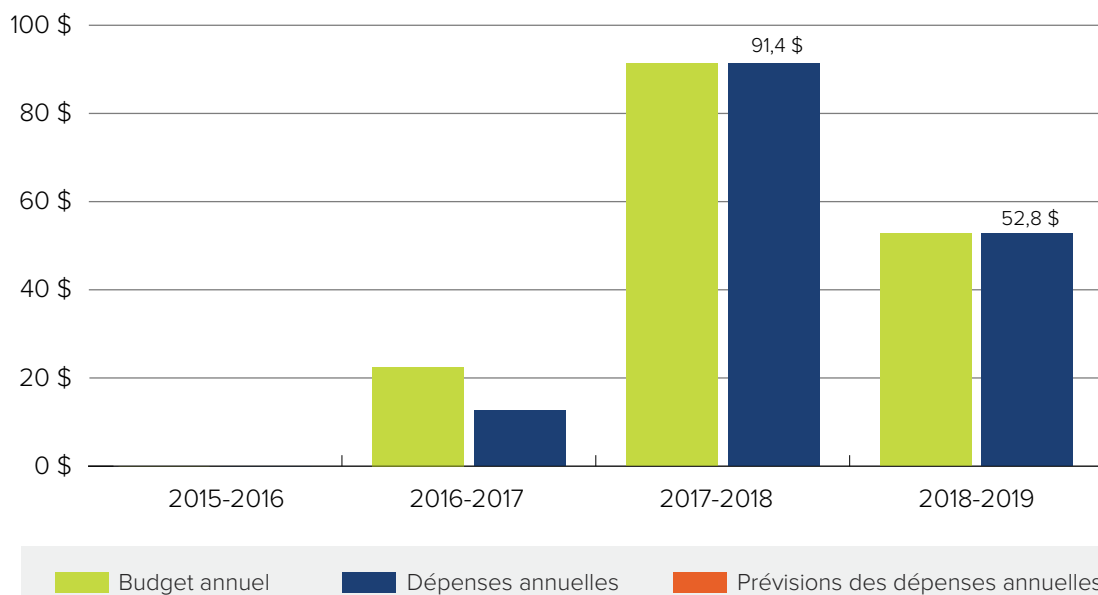
- » Tous les projets du Programme d'infrastructure de la sécurité ont été réalisés dans le respect des délais, du budget et de la portée prévus.
- » Aucune dépense n'est prévue au cours du prochain exercice financier.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2018-2019

Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le Programme d'infrastructure de la sécurité a achevé les projets suivants :

- » **Édifice de l'Ouest** – Phase 2 de l'amélioration de la sécurité.
- » **Édifice Wellington** – Amélioration de la sécurité.
- » **Édifice du Sénat du Canada** – Amélioration de la sécurité.

Figure 8 : Dépenses annuelles, prévisions et budget du Programme d'infrastructure de sécurité de la vision et plan à long terme – exercice 2018-2019 (en millions de dollars)





SOMMAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

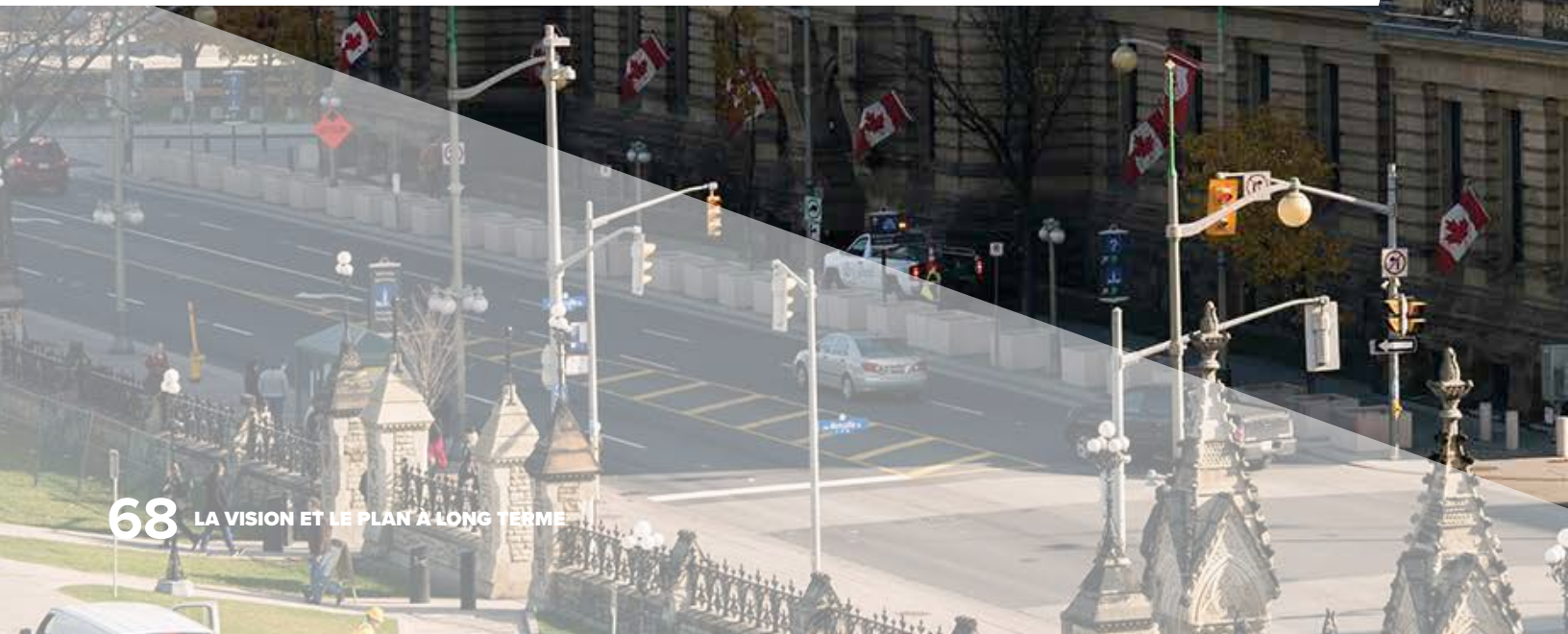




FIGURE 9 : SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DU CALENDRIER DE RÉALISATION

Projets/programmes/dépenses et calendrier de réalisation (en millions de dollars)

Programmes	Appro- bation des projets	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS	
			Budget 2018- 2019	Dépenses des exercices antérieurs	Dépenses en 2018-2019	Dépenses cumulées jusqu'en 2018-2019	Dépenses prévues en 2019-2020 <small>(remarque 1)</small>	Dépenses prévues en 2020-2021 et les exercices suivants <small>(remarque 1)</small>
Total – Programme des grands projets d'immobilisations <small>(remarque 2)</small>	3 511,1	3 498,4	349,0	2 401,6	339,7	2 741,3	324,0	637,6
Total – Programme de réfection	353,6	313,2	15,7	248,7	14,8	263,5	12,5	152,6
Total – Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices	229,8	219,9	32,4	154,4	31,2	185,6	15,0	36,9
Total – Programme d'infrastructure de sécurité	184,5	171,7	52,8	103,9	52,8	156,7	0,0	34,5
Total – Programme de planification	131,9	131,9	14,9	91,8	13,2	105,0	19,5	18,4
Total général – VPLT	4 410,9	4 335,1	464,8	3 000,4	451,7	3 452,1	370,8	879,9

Remarque 1 L'approbation de projet des baux et des aménagements est indiquée en dollars constants (ces montants ne comprennent pas les coûts d'indexation), alors que les dépenses sont indiquées en dollars courants.

Remarque 2 Les prévisions ne dépassent pas le financement global de la VPLT de 4 702,9 millions de dollars.

Remarques :

- » Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions prévues peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- » Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts de préplanification de l'approbation des projets.

FIGURE 10 : PROGRAMME DES GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS

Programme des grands projets d'immobilisations – Dépenses pour l'exercice financier 2018-2019 (en millions de dollars)

Programmes	Approbation des projets	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS		
			Budget 2018-2019	Dépenses des exercices antérieurs	Dépenses en 2018-2019	Dépenses cumulées jusqu'en 2018-2019	Dépenses prévues en 2019-2020 (remarque 1)	Dépenses prévues en 2020-2021 et les exercices suivants (remarque 1)	Dates d'achèvement substantiel
Réhabilitation de l'édifice de l'Ouest	862,9	862,9	100,3	742,4	100,3	842,7	13,0	7,2	2018
Rénovation de l'édifice Wellington	425,2	425,2	0,4	420,2	0,4	420,6	0,5	4,2	2016
Centre d'accueil des visiteurs (y compris déplacement des services souterrains)	129,9	129,9	26,2	102,6	26,2	128,9	1,0	0,0	2018
Locaux provisoires du Sénat (édifice du Sénat du Canada)	219,8	219,8	46,2	162,3	46,2	208,6	6,0	5,2	2018
Locaux provisoires du Sénat (40, rue Elgin, 6 ^e et 7 ^e étages)	39,2	26,5	8,4	6,3	8,4	14,7	1,1	10,8	2018
Locaux provisoires du Sénat (40, rue Elgin, hall)	10,5	10,5	8,0	0,0	8,0	8,0	1,2	0,0	2019
Édifice Sir-John-A.-Macdonald	99,5	99,5	0,0	99,5	0,0	99,5	0,0	0,0	2015
Bibliothèque du Parlement	134,1	134,1	0,0	134,1	0,0	134,1	0,0	0,0	2016
Grands travaux de réhabilitation de l'édifice du Centre	655,0	655,0	98,4	50,1	98,4	148,5	215,7	290,9	À déterminer
Complexe du Centre d'accueil des visiteurs	106,5	106,5	0,8	0,0	0,8	0,9	20,1	85,6	À déterminer
Locaux provisoires du Sénat – Diffusion, édifice du Sénat du Canada	12,3	12,3	2,9	4,0	2,9	6,9	0,0	0,0	2018
Équipements de manutention pour la gestion du matériel	7,4	7,4	0,5	6,9	0,5	7,4	0,0	0,0	2018
Projet de mise en valeur du paysage de la Colline du Parlement Ouest	14,0	14,0	11,0	3,0	11,0	14,0	0,0	0,0	2018
Baux, projets d'aménagement, et autres (remarque 2)	794,7	794,7	45,9	670,1	36,6	706,6	65,4	233,7	
Total – Programme des grands projets d'immobilisations	3 511,1	3 498,4	349,0	2 401,6	339,7	2 741,3	324,0	637,6	

Remarque 1 Les prévisions ne dépassent pas le financement global de la VPLT de 4 702,9 millions de dollars.

Remarque 2 L'approbation de projet des baux et des aménagements est indiquée en dollars constants (ces montants ne comprennent pas les coûts d'indexation), alors que les dépenses sont indiquées en dollars courants.

Remarques :

- » Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions prévues peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- » Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts de préplanification de l'approbation des projets.
- » Les dépenses concernant les projets déjà terminés sont en raison des coûts de construction et de transition.

FIGURE 11 : PROGRAMME DE RÉFECTION

Programme de réfection – Dépenses pour l'exercice financier 2018-2019 (en millions de dollars)

Programmes	Appro- bation des projets	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS		
			Budget 2018- 2019	Dépenses des exercices antérieurs	Dépenses en 2018-2019	Dépenses cumulées jusqu'en 2018-2019	Dépenses prévues en 2019-2020 <small>(remarque 1)</small>	Dépenses prévues en 2020-2021 et les exercices suivants <small>(remarque 1)</small>	Dates d'achève- ment substantiel
Réhabilitation des murs extérieurs de l'aile de 1867 de l'édifice de l'Est	80,6	64,4	10,2	20,3	10,2	30,6	10,0	23,8	À déterminer
Stabilisation des cadres de fenêtres et réhabilitation des châssis de fenêtres de l'édifice de la Confédération – phase 2	2,1	2,1	0,1	2,0	0,1	2,1	0,0	0,0	2019
Mises à niveau mécaniques et électriques de l'édifice de la Confédération	3,9	3,9	0,9	1,8	0,9	2,6	0,0	0,0	2018
Mise en œuvre de l'éclairage – Centre d'accueil des visiteurs – phase 1	2,0	2,0	2,0	0,0	2,0	2,0	0,0	0,0	2018
Mise en œuvre de l'éclairage – Édifice de l'Ouest	4,9	1,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,7	4,0	2021
Gestion de la végétation du versant Nord	7,0	1,1	0,2	0,0	0,2	0,2	0,6	6,2	2023
Autres réfections	253,3	238,7	2,2	224,6	1,4	226,0	1,2	118,6	
Total – Programme de réfection	353,6	313,2	15,7	248,7	14,8	263,5	12,5	152,6	

Remarque 1 Les prévisions ne dépassent pas le financement global de la VPLT de 4 702,9 millions de dollars.

Remarques :

- » Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions prévues peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- » Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts de préplanification de l'approbation des projets.
- » Les dépenses concernant les projets déjà terminés sont en raison des coûts de construction et de transition.

FIGURE 12 : PROGRAMME DE L'ÉQUIPEMENT ET DES ÉLÉMENTS DE CONNECTIVITÉ DES ÉDIFICES

Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices – Dépenses pour l'exercice financier 2018-2019 (en millions de dollars)

Programmes	Approbation des projets	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS		
			Budget 2018-2019	Dépenses des exercices antérieurs	Dépenses en 2018-2019	Dépenses cumulées jusqu'en 2018-2019	Dépenses prévues en 2019-2020 <small>(remarque 1)</small>	Dépenses prévues en 2020-2021 et les exercices suivants <small>(remarque 1)</small>	Dates d'achèvement substantiel
Infrastructure de réseau de prochaine génération – Téléphonie	19,9	19,9	2,5	10,7	2,5	13,2	1,0	5,7	2020
Modernisation de la télévision par câble du Parlement	14,0	14,0	1,5	3,3	1,5	4,7	4,0	5,2	2021
Connectivité au sud de la rue Wellington	4,5	3,5	0,9	2,0	0,9	2,9	0,0	0,0	2018
Modernisation des bâtiments de base de l'infrastructure de TI	15,2	6,3	1,7	0,9	1,7	2,6	2,5	9,2	2020
Projets de reprise après sinistre pour les centres de données	17,6	17,6	5,9	2,1	5,9	8,0	4,5	5,1	2020
Projet de mises à niveau de la connectivité du complexe	17,6	17,6	17,6	0,0	17,6	17,6	0,0	0,0	2018
Équipement et éléments de connectivité des autres édifices – Autres	141,1	141,1	2,4	135,5	1,2	136,7	3,0	11,6	
Total – Programme de l'équipement et des éléments de connectivité des édifices	229,8	219,9	32,4	154,4	31,2	185,6	15,0	36,9	

Remarque 1 Les prévisions ne dépassent pas le financement global de la VPLT de 4 702,9 millions de dollars.

Remarques :

- » Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions prévues peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- » Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts de préplanification de l'approbation des projets. Les coûts des projets de télévision par câble du Parlement et au sud de Wellington incluent les coûts de préplanification puisque les deux projets ont été approuvés avant ce changement.

FIGURE 13 : PROGRAMME DE PLANIFICATION

Programme de planification – Dépenses pour l'exercice financier 2018-2019 (en millions de dollars)

Programmes	Approbation des projets	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS		
			Budget 2018-2019	Dépenses des exercices antérieurs	Dépenses en 2018-2019	Dépenses cumulées jusqu'en 2018-2019	Dépenses prévues en 2019-2020 <small>(remarque 1)</small>	Dépenses prévues en 2020-2021 et les exercices suivants <small>(remarque 1)</small>	Dates d'achèvement substantiel
Réaménagement de l'îlot 2, y compris l'utilisation publique du 100, rue Wellington	20,0	20,0	3,8	3,2	3,8	7,0	4,4	8,6	À déterminer
Planification du complexe	6,3	6,3	2,3	0,0	2,3	2,3	4,1	0,0	s.o.
Soutien au programme de planification	17,0	17,0	7,1	0,0	7,1	7,1	9,8	0,0	s.o.
Planification – Autres	88,6	88,6	1,8	88,6	0,0	88,6	1,2	9,7	
Planification – Autres	131,9	131,9	14,9	91,8	13,2	105,0	19,5	18,4	

Remarque 1 Les prévisions ne dépassent pas le financement global de la VPLT de 4 702,9 millions de dollars.

Remarques :

- » Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions prévues peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- » Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts de préplanification de l'approbation des projets.

FIGURE 14 : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE DE LA SÉCURITÉ

Programme d'infrastructure de la sécurité – Dépenses pour l'exercice financier 2018-2019 (en millions de dollars)

Programmes	Approbation des projets	Pouvoir de dépenser	BUDGET	DÉPENSES			PRÉVISIONS		
			Budget 2018-2019	Dépenses des exercices antérieurs	Dépenses en 2018-2019	Dépenses cumulées jusqu'en 2018-2019	Dépenses prévues en 2019-2020 <small>(remarque 1)</small>	Dépenses prévues en 2020-2021 et les exercices suivants <small>(remarque 1)</small>	Dates d'achèvement substantiel
Édifice de l'Ouest - Amélioration de la sécurité – phase 2	43,0	43,0	43,0	0,0	43,0	43,0	0,0	0,0	2018
Wellington – Amélioration de la sécurité	21,9	9,1	2,5	6,6	2,5	9,1	0,0	0,0	2018
Édifice du Sénat du Canada – Amélioration de la sécurité	18,0	18,0	7,2	10,7	7,2	18,0	0,0	0,0	2018
Sécurité – Autres	101,6	101,6	0,0	86,6	0,0	86,6	0,0	34,5	
Total – Programme d'infrastructure de sécurité	184,5	171,7	52,8	103,9	52,8	156,7	0,0	34,5	

Remarque 1 Les prévisions ne dépassent pas le financement global de la VPLT de 4 702,9 millions de dollars.

Remarques :

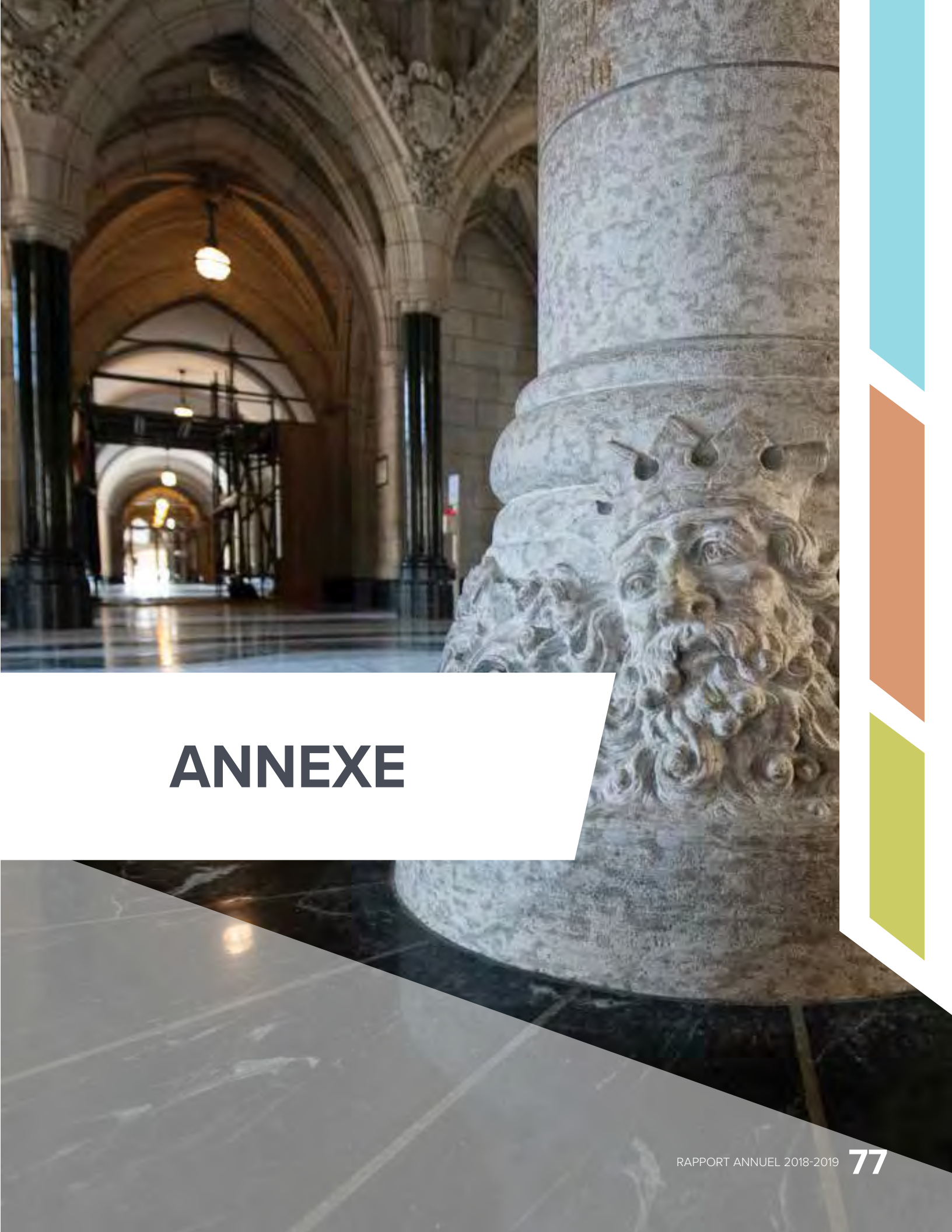
- » Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Les prévisions prévues peuvent nécessiter une modification de l'approbation de projet ou du pouvoir de dépenser.
- » Un nouveau processus d'approbation des projets a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2016-2017 et exclut maintenant les coûts de préplanification de l'approbation des projets.

FIGURE 15 : INSTALLATIONS LOUÉES À BAIL

Vision et plan à long terme – Ventilation des coûts de location (en millions de dollars)

Baux liés à la VPLT	Approbation de projet de location (APL) <small>(remarque 1)</small>	Dépenses des exercices antérieurs	Dépenses prévues en 2018-2019	Dépenses réelles en 2018-2019	Dépenses totales à la fin de l'exercice 2018-2019
119, rue Queen	1,18	3,46	0,18	0,14	0,14
131, rue Queen	166,30	154,39	13,55	13,21	13,21
181, rue Queen	59,90	90,44	6,92	6,38	6,38
155, rue Queen (10 ^e étage)	13,62	4,61	0,53	0,51	0,51
155, rue Queen (6 ^e étage)	0,27	0,20	0,00	0,00	0,00
2074 et 2086, chemin Walkley – ateliers spécialisés	11,20	4,62	0,83	0,39	0,39
768, chemin Belfast – Chambres des communes	2,01	1,44	0,00	0,00	0,00
2455, promenade Don Reid – Services d'impression électronique	11,09	7,10	1,16	0,53	0,53
1, rue Wellington – salles de comité Rideau	23,57	7,59	0,37	0,37	0,37
Édifice C.D. Howe	18,41	19,56	1,72	1,77	1,77
Édifice Clarica/édifice de la Sun Life	46,86	40,71	3,83	3,41	3,41
Salle provisoire 200 – Centre de conférences du gouvernement du Canada	9,11	8,54	0,00	0,00	0,00
Parcs Canada	1,02	0,18	0,00	0,16	0,16
40, rue Elgin – Édifice Chambers	12,06	12,58	1,05	0,94	0,94
Total général – VPLT	376,60	355,43	30,13	27,80	27,80

Remarque 1 L'APL est toujours approuvée à la valeur actualisée nette (VAN) et calculée en dollars constants sans tenir compte des frais d'indexation, tandis que les dépenses sont en dollars courants.



ANNEXE

ANNEXE A :

GESTION DES RISQUES ET DES IMPRÉVUS

L'exécution d'un programme aussi complexe et multidisciplinaire que la VPLT nécessite une gestion rigoureuse des risques. Cette dernière est réalisée au moyen des processus mêmes de SPAC ainsi que de la surveillance par des tiers du gouvernement et des spécialistes du secteur privé. En voici les principaux éléments :

Passation de marchés : Le cadre d'intégrité de SPAC a pour objet la réduction des fraudes à l'endroit de l'État par le renforcement de la diligence raisonnable du Ministère dans ses rapports avec les tiers. Les grands travaux de construction sur la Colline du Parlement sont adjugés en deux étapes et de manière transparente pour promouvoir la concurrence. Tous les entrepreneurs qui réalisent des travaux sur la Colline du Parlement doivent obtenir une attestation de sécurité. À SPAC, l'autorité technique est clairement distincte de l'autorité contractante. Les achats importants font l'objet de vérifications et de rapports par des surveillants de l'équité indépendants qui fournissent à la direction ministérielle, aux ministères clients, aux fournisseurs du gouvernement, au Parlement et à la population canadienne l'assurance que les activités importantes et complexes de SPAC en matière d'approvisionnement sont réalisées de manière équitable, ouverte et transparente. Ces rapports sont publiés sur le site Web de SPAC.

Régime de vérification : En 2010, la vérificatrice générale a déterminé que de saines pratiques de gestion de projets étaient en place pour la réhabilitation des édifices du Parlement. En 2012, des experts de la firme Raymond-Chabot Grant Thornton ont présenté les mêmes observations. Entre 2014 et 2015, Price Waterhouse Cooper a fourni des vérifications financières sans réserve certifiées en

vue des contrats de gestion de la construction en ce qui concerne les projets de l'édifice de l'Ouest, de l'édifice Wellington et de l'édifice Sir-John-A.-Macdonald—ces vérifications sont effectuées de façon cyclique et seront mises en place dans le cadre du projet de réhabilitation de l'édifice du Centre lorsqu'il s'amorcera.

Coût, calendrier et gestion de la qualité de la conception : Les estimations de coûts, les calendriers et la gestion de la qualité de la conception sont établis par l'expert-conseil principal de chaque projet. Ils sont ensuite examinés, évalués, puis remis en question par des experts internes et externes. Les estimations sont aussi passées en revue chaque mois par des experts de l'établissement des coûts indépendants.

Système national de gestion de projet (SNGP) : Dans le cadre d'un processus exhaustif de gestion de projets, ce système a permis de réaliser les projets selon une méthode rentable et responsable. Le document sur les leçons apprises, qui doit être préparé à la fin de chaque projet, permet aux gestionnaires de projet de comprendre le temps, les efforts et les sommes investis dans la gestion des risques. En outre, ce document rappelle l'importance de respecter les politiques applicables et de régler les problèmes de manière opportune.

La réhabilitation des édifices de la Cité parlementaire est d'une envergure et d'une complexité qui sont inégalées au Canada. Compte tenu de la portée des travaux, SPAC s'est fondé sur des projets pilotes menés dans bon nombre d'édifices pour obtenir des renseignements précieux sur l'état des édifices et réduire la probabilité de concrétisation des risques associés aux délais, à la portée et au budget dans le cadre de grands projets. Les travaux préliminaires

touchant les tours Nord de l'édifice de l'Ouest ont permis d'obtenir un aperçu inestimable de la portée et de la nature du programme requis pour l'ensemble des travaux de réhabilitation de l'édifice de l'Ouest. SPAC a également travaillé en partenariat avec les universités de Calgary, de l'Alberta et du Manitoba, et a mis à profit leur savoir et leurs installations pour réaliser des essais sismiques de pointe sur des répliques de murs faites de la même pierre que les édifices du Parlement. Il en a résulté des études et des données utiles pour le renforcement à grande échelle de la structure des murs en maçonnerie qui ont une valeur patrimoniale.

La rénovation et la réhabilitation d'édifices patrimoniaux sont des activités complexes et difficiles à prévoir. SPAC a élaboré et mis en œuvre une méthode d'établissement des coûts rigoureuse en tant que composante importante de l'établissement efficace des coûts; celle-ci comprend une approche systématique d'affectation des fonds appropriés pour les risques et les imprévus. Les fonds de prévoyance sont établis pour chaque projet afin de tenir compte des caractéristiques uniques de ce dernier, de l'état de l'immeuble et de l'ensemble des difficultés et des contraintes. Ces dernières années, cette méthode a été validée par des experts indépendants dans le cadre des pratiques de saine gestion des projets de la DGSIP.

SPAC applique également les fonds de prévoyance aux incertitudes relatives à l'estimation des coûts et aux problèmes connus de chaque projet. Par exemple, il peut s'agir d'un changement à la conception d'un projet pour l'adapter à une nouvelle portée. Les fonds de prévoyance servent aux éléments clés des coûts d'un projet, comme la conception,

l'établissement des prix et la construction, et sont rajustés en fonction des améliorations apportées au projet dans le cadre des activités de gestion de projet continues.

Les marges de sécurité liées aux risques permettent d'atténuer certaines circonstances pouvant se produire ou non durant la mise en œuvre d'un projet. Parmi les risques importants pour les projets de la VPLT, notons les principaux changements dans les exigences des clients, les conditions et les fluctuations du marché et la disponibilité des gens de métier. Les marges de sécurité sont appliquées en tant que poste unique dans l'estimation globale des coûts du projet. Les marges de sécurité initiales sont examinées et précisées tout au long de l'élaboration du projet, jusqu'à ce que chacun des risques soit déterminé. Chaque risque est ensuite qualifié en fonction de la probabilité de sa concrétisation, puis quantifié pour déterminer son incidence potentielle sur les coûts. Des mesures d'atténuation sont aussi définies pour chaque risque. La gestion des risques s'inscrit dans les activités de gestion de projet continues.

Rapport du printemps 2010 de la vérificatrice générale du Canada

« Nous avons aussi constaté que SPAC avait amélioré ses méthodes d'établissement des coûts et ses estimations en tirant des leçons d'autres projets. Par exemple, le Ministère a appris dans le cadre d'autres projets patrimoniaux qu'il doit établir une provision pour éventualités et risques plus importante étant donné que les renseignements disponibles sur l'état des bâtiments sont fragmentaires. »

